

*RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET
DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES*

DÉCHETS

Prévention, Collecte, Traitement et Valorisation

2021

Rédaction : Juillet 2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne


Communauté de Communes Entre Saône et Grosne
30, Rue des Mûriers
71240 SENNECEY-LE-GRAND
Tél : 03 85 44 91 92
@ : environnement@cc-saonegrosne.fr
Site internet : www.cc-entresaoneetgrosne.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	1
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	2
HISTORIQUE.....	2
POPULATION CONCERNEE.....	3
LA COMMISSION DECHETS	4
LES DELIBERATIONS LIEES AU SERVICE DECHETS DE L'ANNEE 2021.....	4
EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021	5
LES INDICATEURS TECHNIQUES	6
L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	6
LES ORDURES MENAGERES	7
<i>Le parc de bac de collecte</i>	<i>7</i>
➤ Les interventions sur les bacs.....	7
➤ Location de bacs poubelle	7
<i>La collecte.....</i>	<i>7</i>
<i>Evolution des tonnages.....</i>	<i>8</i>
<i>Bilan des caractérisations OMr.....</i>	<i>9</i>
<i>Suivi des relevés des bacs OMr</i>	<i>11</i>
<i>Suivi des dépôts sauvages.....</i>	<i>11</i>
LA COLLECTE SELECTIVE	12
<i>Le parc de colonnes.....</i>	<i>12</i>
<i>Organisation de la collecte.....</i>	<i>12</i>
<i>Evolution des tonnages.....</i>	<i>13</i>
➤ Répartition des tonnages par flux en collecte sélective	14
➤ L'extension des consignes de tri	14
➤ Performance de collecte CITEO	16
➤ La collecte des vêtements.....	17
LA COLLECTE EN DECHETERIES.....	18
<i>Fréquentation</i>	<i>18</i>
<i>Distance parcourue pour aller en déchèterie</i>	<i>19</i>
<i>Evolution des tonnages.....</i>	<i>20</i>
➤ Les déchets dangereux	21
➤ Collectes réalisées par les Eco-organismes	22
✓ Déchets d'éléments d'ameublement.....	22
✓ Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	22
✓ Ressourcerie	23
✓ Déchets Dangereux Spécifiques.....	25
✓ Autres déchets	25
❖ Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)	25
❖ Les piles.....	25
❖ Les pneus	25
<i>Les professionnels.....</i>	<i>27</i>
<i>Le vandalisme en déchèterie.....</i>	<i>27</i>
LE SUIVI DES FLUX DES DECHETS	28
<i>Bilan des tonnages.....</i>	<i>28</i>
➤ Bilan de la production individuelle	28
➤ Comparatif avec la Région Bourgogne Franche Comté.....	29
➤ Comparatif avec les objectifs du Grenelle de l'environnement.....	29
➤ Bilan des tonnages collectés par kilomètres et par heure	29
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS COLLECTES	30
<i>Les ordures ménagères.....</i>	<i>30</i>
<i>Les déchets recyclables.....</i>	<i>32</i>
➤ Les refus de tri.....	33
<i>Déchèteries</i>	<i>33</i>
<i>Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie).....</i>	<i>35</i>
<i>Destination des déchets issus des déchèteries</i>	<i>35</i>

<i>Bilan.....</i>	37
L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DECHETS.....	38
<i>Personnel intercommunal.....</i>	38
➤ Les agents.....	38
➤ Les formations.....	38
<i>Personnel géré par les prestataires.....</i>	39
LA PREVENTION DES RISQUES ET DES EFFETS DOMMAGEABLES SUR LA SANTE DE L'HOMME ET DE L'ENVIRONNEMENT.....	40
<i>La résorption des points dangereux de collecte</i>	40
<i>Consommation de carburant</i>	40
LA PREVENTION.....	41
<i>Quelques actions de 2021.....</i>	42
<i>Le compostage</i>	42
LA COMMUNICATION SUR LE TERRITOIRE	44
<i>Sensibilisation du grand public</i>	44
<i>Communication permanente du service – relation avec les usagers.....</i>	44
➤ Site internet	44
<i>Communication ponctuelle</i>	44
<i>Synthèse et réclamations.....</i>	44
LES INDICATEURS FINANCIERS	45
LE BUDGET ANNUEL DU SERVICE	45
<i>Le budget 2021</i>	45
<i>Le budget fonctionnement.....</i>	46
➤ Dépenses de fonctionnement : 1 3 41 618.05 €TTC	46
➤ Recettes de fonctionnement : 1 341 618,05 € €TTC	46
<i>Le budget investissement</i>	47
➤ Dépenses d'investissement : 80 553.69 € TTC	47
➤ Recettes d'investissement : 73 947.62 € TTC	47
<i>Coûts par filière.....</i>	47
<i>Créances éteintes et irrécouvrables.....</i>	48
➤ Créances irrécouvrables	48
➤ Les créances éteintes	48
<i>Bilan Budget 2021</i>	48
<i>La matrice des couts</i>	49
LE FINANCEMENT PAR LA REDEVANCE INCITATIVE	50
<i>La redevance incitative.....</i>	50
➤ Répartition des usagers	50
➤ Tarifs annuel 2021.....	50
➤ Les cas particuliers.....	51
➤ Les moyens de paiements.....	51
<i>Les accès en déchèterie</i>	51
➤ Particuliers :	51
➤ Professionnels :	51
<i>Bilan de la redevance incitative.....</i>	52
<i>Suivi des recouvrements de la redevance incitative</i>	52
LES PRESTATIONS REMUNEREES.....	53
LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES	54
<i>Les soutiens des Eco-organismes</i>	54
➤ Zoom sur CITEO	54
<i>La vente de produits de collecte sélective et de déchèterie</i>	55
SYNTHESE	56
EVOLUTION ET PERSPECTIVES SUR L'ORGANISATION DU SERVICE EN 2022	56
BILAN DE L'ANNEE	56
ANNEXES	57
GLOSSAIRE	64
LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	65

PREAMBULE

La Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Cette loi précise qu'il revient à chaque Maire ou Président d'établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000.

Dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en rajoutant le terme « prévention et gestion ».

Le décret du 30 décembre 2015 en précise les modalités en entrant en vigueur au 1er janvier 2017. Les indicateurs présentés dans le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets, sont d'ordre technique et financier.

Le rapport est présenté au Conseil Communautaire, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel se veut être un document d'information et de communication de la collectivité envers ses usagers, pour que chacun puisse s'approprier les enjeux relatifs à une problématique commune : la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Le présent rapport porte sur l'exercice 2019. Il reprend les indicateurs techniques et financiers nécessaires à une analyse globale du coût du service rendu.

DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL :

Dans un premier temps, ce rapport est présenté au cours d'un Conseil Communautaire à tous les délégués. Un exemplaire est ensuite transmis à chaque Maire qui le diffuse auprès de son Conseil Municipal.

Chaque habitant de la Communauté de Communes peut en prendre connaissance sur le site internet, sur demande au service déchets de la Communauté de Communes ou dans les Mairies.

REMERCIEMENTS

A tous ceux qui contribuent à la réduction en amont des déchets, aux administrés qui participent à la bonne marche du dispositif de collecte sélective et à la maîtrise des coûts en respectant les consignes de tri, aux 11 542 foyers qui pratiquent le compostage individuel sur le territoire de la collectivité,

Aux Maires des communes, Vice-présidents, Délégués, Maires, élus, ambassadeurs du tri et personnels des Collectivités Locales qui relaient, sur le terrain l'action de la Communauté de Communes.

A nos partenaires : L'ADEME, LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CITEO, LE RELAIS, L'association SOLIDARITE PARTAGE et tous les Eco organismes qui nous accompagnent au quotidien..

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Historique



La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a été créée en 1988. Au départ, il s'agissait d'un « SIVOM ». En 1995, elle change de nom et devient « District » sans pour autant changer de compétences. C'est à cette époque que la collecte et le traitement des déchets sont mis en place. Ce n'est qu'en 2001, que le « District » disparaît pour laisser la place à la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne ». Cette collectivité est aujourd'hui composée de 23 communes, et 39 élus siègent au Conseil.

Les points d'apport volontaire sont en place sur le secteur depuis 2000 pour les emballages et le verre.

La Communauté de Communes a adhéré au SMET 71 pour le traitement des déchets dès sa création en septembre 2003.

En 1996, le « District » fait construire 3 déchèteries : Sennecey le Grand, Nanton, et une déchèterie « relais » à Etrigny, ce qui représente une déchèterie pour 3 083 habitants. La déchèterie de Nanton est agrandie en 2008 et mise aux normes en 2015. Depuis 2010, les habitants de la Commune de Messey sur Grosne (739 habitants) peuvent, par convention, accéder à la déchèterie de Nanton.

La déchèterie d'Etrigny a été fermée en août 2012 car située juste en dessous de ligne haute tension, et donc non conforme en cas d'incendie.

La déchèterie de Sennecey le Grand a été agrandie en 2013/2014. La déchèterie de Malay a rejoint notre service au 1^{er} janvier 2017. Dans un même temps, les communes de Saint Gengoux le National, Sercy, Santilly et Burnand, dépendants de la Communauté de Commune sud Côtes Chalonnaise, ont conventionné pour accéder à nos déchèteries (1427 hab)

Il est à noter que suite au Schéma de Coopération Intercommunale, six nouvelles Communes de l'ex Communauté de Communes « Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent » nous ont rejoint au 1^{er} janvier 2017.

Chiffres clés

23 Communes adhérentes
11398 habitants (INSEE)



Figure 1 : Carte du territoire de la CCESG

Population concernée

Collectivités adhérentes	Population	Date d'adhésion
BEAUMONT SUR GROSNE	355	01/01/2000
BISSY SOUS UXELLES	69	01/01/2017
BOYER	734	01/01/2000
BRESSE SUR GROSNE	196	01/01/2000
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	97	01/01/2000
CHAPAIZE	162	01/01/2017
CORMATIN	567	01/01/2017
CURTIL SOUS BURNAND	134	01/01/2017
ETRIGNY	484	01/01/2000
GIGNY SUR SAONE	566	01/01/2000
JUGY	324	01/01/2000
LA CHAPELLE DE BRAGNY	245	01/01/2000
LAIVES	1043	01/01/2000
LALHEUE	396	01/01/2014
MALAY	213	01/01/2017
MANCEY	397	01/01/2000
MONTCEAUX RAGNY	32	01/01/2000
NANTON	647	01/01/2000
SAINT AMBREUIL	513	01/01/2014
SAINT CYR	764	01/01/2000
SAVIGNY SUR GROSNE	170	01/01/2017
SENNECEY LE GRAND	3150	01/01/2000
VERS	232	01/01/2000
TOTAL	11490	

Tableau 1 : population CCESG

Communes non adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Communes clientes	Population	Services
MESSEY-SUR-GROSNE	771	Déchèterie de Nanton + Sennecey le Grand + Malay
SERCY	102	
SANTILLY	139	
SAINT GENGOUX LE NATIONAL	1056	
BURNAND	130	
TOTAL	2198	

Tableau 2 : population desservie pour les accès en déchèterie

La Commission déchets

Plusieurs fois par an, la Commission déchets, présidée par le Vice-Président en charge de cette thématique, Monsieur Marc MONNOT, se réunit. En 2021, elle s'est réunie quatre fois.

Cette commission est composée comme suit :

Nom	Fonction au sein de l'intercommunalité
BECOUSSE Jean-Claude	Président
MONNOT Marc	Vice- Présidents
BORDET Jean-François	
CHARLES DE LA BROUSSE Philippe	Délégués communautaires
AMBOISE Albert	
LABARBE Pascal	
PELLETIER Claude	
PELLETIER Jean-François	
CLEMENT Jérôme	
GAUDILLER Jean-Marc	
BROUZET Patricia	
CAMANT Jacques	Membres consultatifs
AUCLAIR André	
PASSERAT Robert, représentant UFC QUE CHOISIR	
DAVID Patrick	
MANIEZ Mickael	

Tableau 3 : Liste de la commission déchets

Les délibérations liées au service déchets de l'année 2021

En 2021, 30 délibérations et 2 décisions ont été prises concernant le service déchets.

Thématiques	Nombres
Eco-organismes	1
Marchés publics	0
Personnel	1
Budget	14
Prévention	1
Déchèterie	7
Redevance incitative	4
Tri des recyclables	2
Divers	2

Tableau 4 : Nombre de délibération par thématique
Annexe n° 1 : Liste des délibérations du service déchets

Evènements marquants de l'année 2021

Vandalisme

Deux de nos points d'apports volontaire sur la commune de Malay et sur la commune de Champagny sous Uxelles ont été incendiés en 2021.

Six colonnes ont été détruites au total



Figure 3 : vandale à Champagny sous Uxelles

Tonnages

En 2021, les tonnages ont fortement augmenté sur l'ensemble des flux.

Il semble que cela soit la même chose à l'échelle des adhérents du SMET 71. Malheureusement, nous n'avons aucune explication à ces fortes évolutions.

Cela a également fortement perturbé le budget déchets.

Le présent rapport présentera également des comparatifs de tonnages avec 2019, année classique. Pour rappel, avec le covid, l'année 2020 a été très particulière au niveau des apports de déchets.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » exerce la compétence collecte et traitement des déchets depuis 1993.

- La prestation de collecte est confiée à différents prestataires en fonction des marchés.
- La compétence traitement est déléguée au SMET 71 depuis 2003 pour la partie OMr et DNR.
- La population prise en compte dans le présent rapport est 11 490 (population INSEE 2020).

L'organisation de la collecte



Compétence	Compétence exercée	Date de début d'exercice de la compétence	Compétence transférée	Date de transfert	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte OMR	x	01/01/1993			
Collecte sélective	x	04/07/1994			
Déchèterie	x	01/06/1996			
Traitement			x	01/01/2003	Smet Nord Est 71

Tableau 5 : Date de prise des compétences

Plusieurs modes de collecte coexistent sur le territoire :

- Collecte en porte-à-porte : il s'agit d'une collecte en conteneurs individuels ou collectifs, destinée aux ordures ménagères résiduelles.
- Collecte en apport volontaire : il s'agit d'une collecte en colonnes de grande capacité (principalement 4m³) aériennes. Les flux collectés sont le tri sélectif en mélange, le verre, le papier.

Les ordures ménagères



Le parc de bac de collecte

La gestion du parc de conteneurs (achat et maintenance) est réalisée en régie par la collectivité depuis le 2010 pour les colonnes et 2013 pour les bacs OMr.

- Le service gère les demandes d'équipements de pré-collecte, à savoir la livraison de bacs, les échanges, les reprises, la réparation ou le changement des bacs défectueux.

Les bacs repris sont nettoyés par nos agents et réinjectés dans le stock dans l'attente de nouvelle livraison.

Litrage	Nombre de bac
40	51
80	1528
120	2744
180	1032
240	1386
360	77
660	307

Tableau 6 : Nombre de bacs OM affecté par taille

➤ Les interventions sur les bacs

La maintenance des bacs est hebdomadaire, sauf cas exceptionnel.

Elle concerne le remplacement des containers abîmés (vol, casse, incendie...), mais également les mouvements de bac liés aux arrivés et aux départs des usagers.

L'ensemble de ces opérations sont réalisées à la demande de l'utilisateur (après avoir complété un formulaire) ou suite à un signalement de notre prestataire.

En 2021, 754 interventions ont été réalisées par la collectivité dont seulement 5 pour des réparations (couvercle cassé, ou problème de serrure).

➤ Location de bacs poubelle

Dans le cadre de sa politique déchet, la Communauté de Communes propose, aux associations, aux entreprises et aux particuliers ayant un surplus de déchets, la possibilité de louer sur une période définie des bacs poubelles.

Les associations et les restaurateurs sont les plus demandeurs de ce service avec la location de 660L principalement. En 2021, 4 locations de bac ont été effectuées contre 18 en 2020.

La collecte

Depuis août 2012, l'ensemble des Communes bénéficient d'un service de collecte optimisé avec une collecte par semaine. Notre territoire est séparé en 4 tournées de collecte :

- Mardi : Beaumont-sur-Grosne, Boyer, Jugy, Mancey, Gigny-sur -Saône, Saint-Cyr, Vers.

- Mercredi : Bresse-sur-Grosne, Champagny-sous-Uxelles, Etrigny, Laives, La Chapelle-de-Bragny, Lalheue, La Ferté, Nanton.
- Jeudi : Corlay, Montceau-Ragny, Saint-Ambreuil, Sennecey-le-Grand.
- Vendredi : Bissy-sous-Uxelles, Chapaize, Malay, Cormatin, Curtil-sous-Burnand, Savigny-sur-Grosne

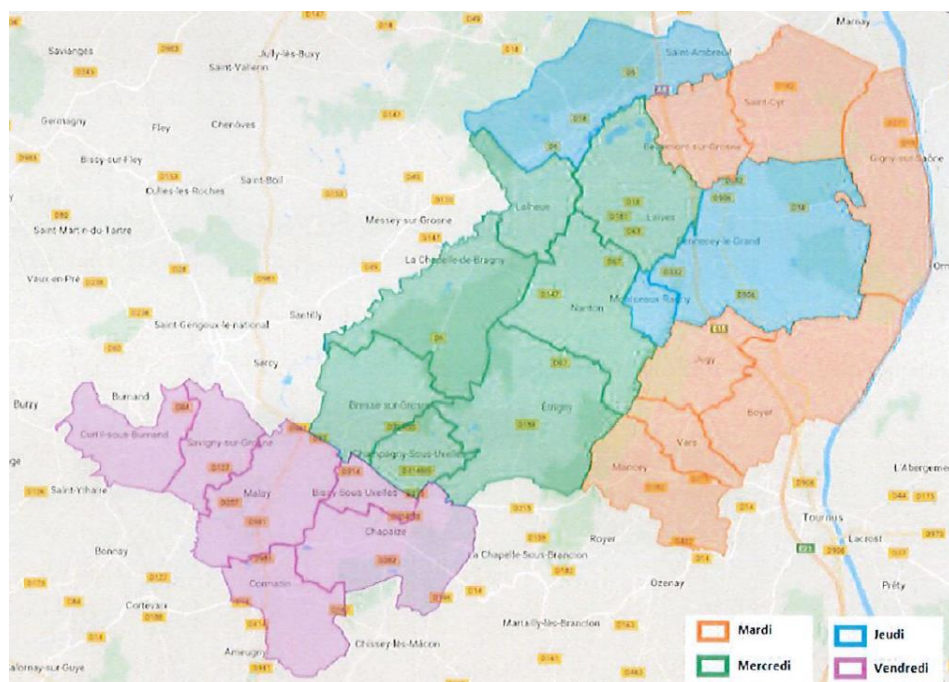


Figure 4 : Carte des jours de collecte par commune

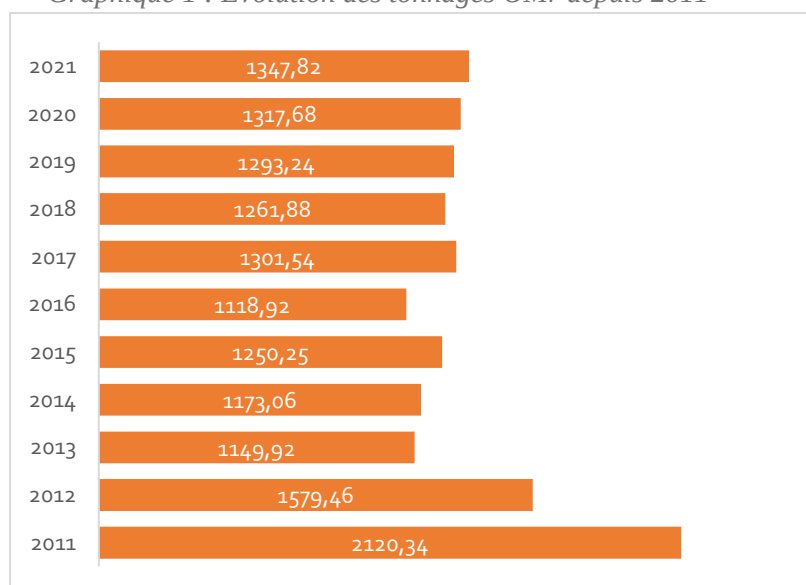
Au total, il y a eu 208 jours de collecte sur 2021 avec un report pour le 1^{er} janvier.

Evolution des tonnages

En 2021, les tonnages d'ordures ménagères connaissent une légère hausse de 2,3% par rapport à 2021. Cela peut s'expliquer par une normalisation du télétravail.

Les habitants restent néanmoins mobilisés sur la réduction de leurs déchets car la production de déchets ménagers résiduels sur la Communauté de Communes est de 117 kg/hab/an en 2021, contre 114 kg/hab/an en 2019. Elle demeure à 202 kg/hab/an sur le territoire du SMET71 (le centre de traitement, regroupant la moitié de la Saône et Loire)

Graphique 1 : Evolution des tonnages OMr depuis 2011



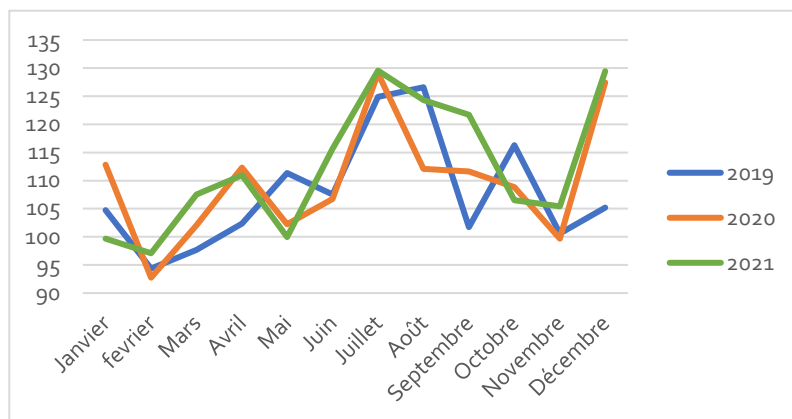
Chiffres clés

1347 t en 2021
soit 117kg/an/habitant

+2,3% par rapport à 2020
+4% par rapport à 2019



On remarque que sur 2021, les mois les importants sont mars-avril et de mai à septembre. Pour autant, les périodes hautes de 2021, ne correspondent pas aux années classiques d'avant Covid

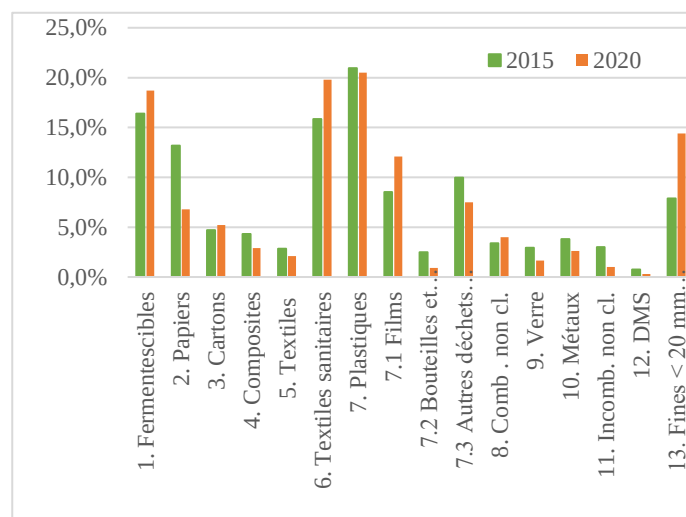


Graphique 2 : Evolution des tonnages OMr par mois

Bilan des caractérisations OMr

En 2015, au lancement de l'usine de méthanisation, le SMET 71 a réalisé une campagne de caractérisation. Une nouvelle campagne a eu lieu fin 2020 avec la caractérisation d'un échantillon de collecte provenant de chaque tournée de notre territoire.

Catégories	2015	2020
1. Fermentescibles	16,4%	18,7%
2. Papiers	13,2%	6,8%
3. Cartons	4,7%	5,2%
4. Composites	4,3%	2,9%
5. Textiles	2,8%	2,1%
6. Textiles sanitaires	15,8%	19,8%
7. Plastiques	21,0%	20,5%
7.1 Films	8,5%	12,10%
7.2 Bouteilles et flaconnage	2,5%	0,90%
7.3 Autres déchets plastiques	10,0%	7,50%
8. Comb . non cl.	3,4%	4,0%
9. Verre	2,9%	1,65%
10. Métaux	3,8%	2,6%
11. Incomb. non cl.	3,0%	1,0%
12. DMS	0,8%	0,3%
13. Fines < 20 mm ou <8mm	7,9%	14,4%



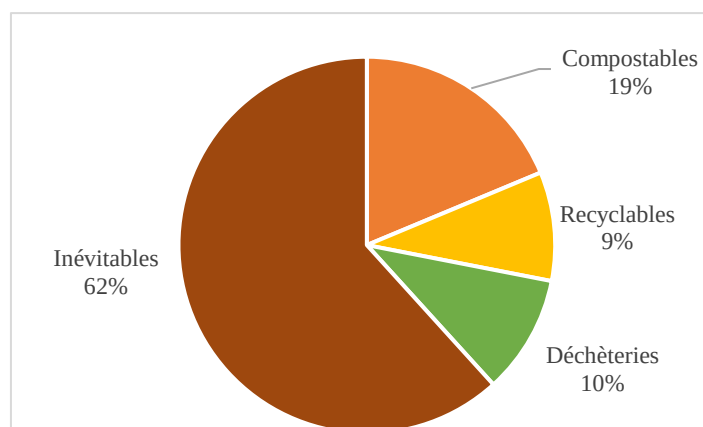
Graphique 3 : Evolution de la composition des OMr suite aux caractérisations

Entre ces deux caractérisations, on remarque une forte hausse des textiles sanitaires et des fermentescibles.

Cependant, les déchets recyclables (papiers, verre, métal, bouteilles en plastique) ont fortement diminué, montrant l'implication des usagers dans le tri des déchets.

Il est cependant à noter que pour les plastiques, la quantité de films plastiques est bien supérieur à celle de 2015.

Aujourd'hui, 38% de nos OMr pourraient encore être valorisés, ce qui représente 43 kg/hab/an contre 47% en 2015.



Graphique 4 : Part valorisable et non valorisable dans les OMr suite à la caractérisation de 2020

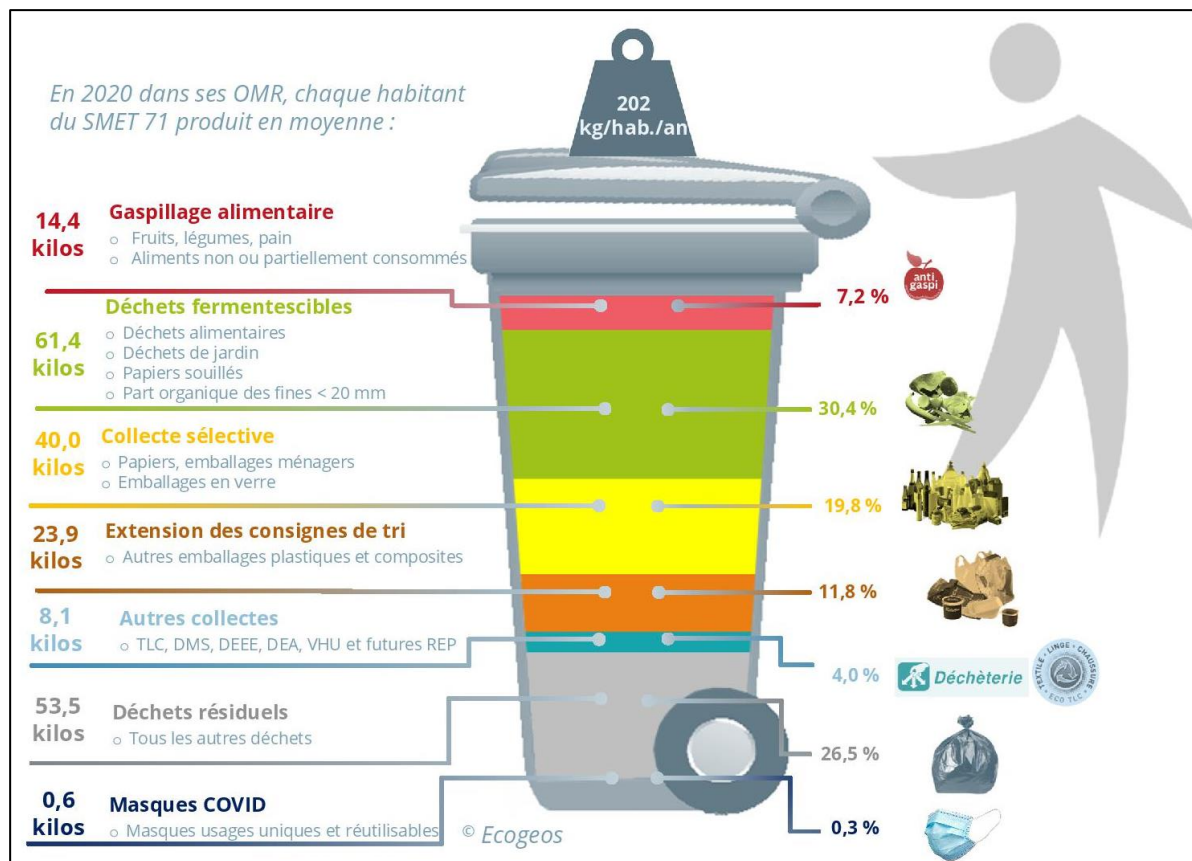


Figure 5 : Infographie caractérisation sur l'ensemble du territoire du SMET en 2020

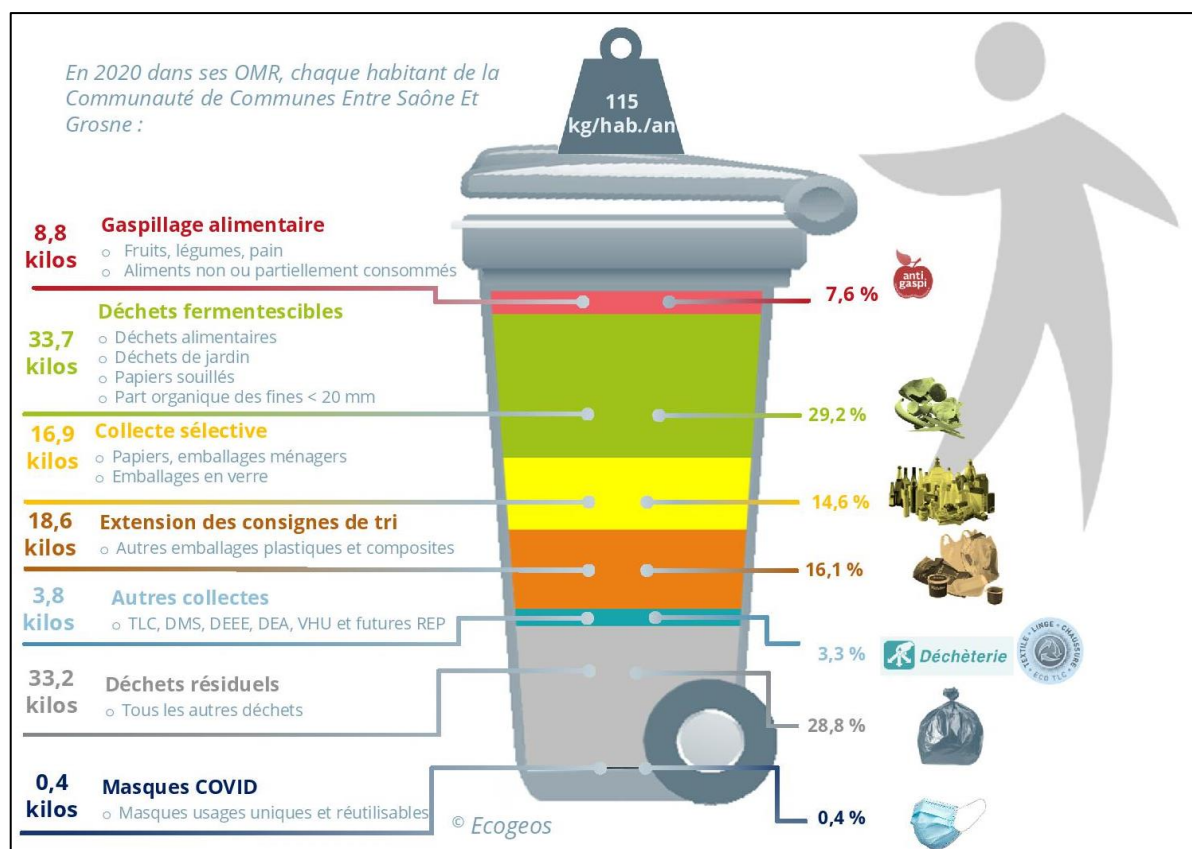


Figure 6 : Infographie caractérisation sur le territoire de la CCSG en 2020

Les deux infographies ci-dessus représentent les caractérisations à l'échelle de notre territoire et à l'échelle du SMET 71.

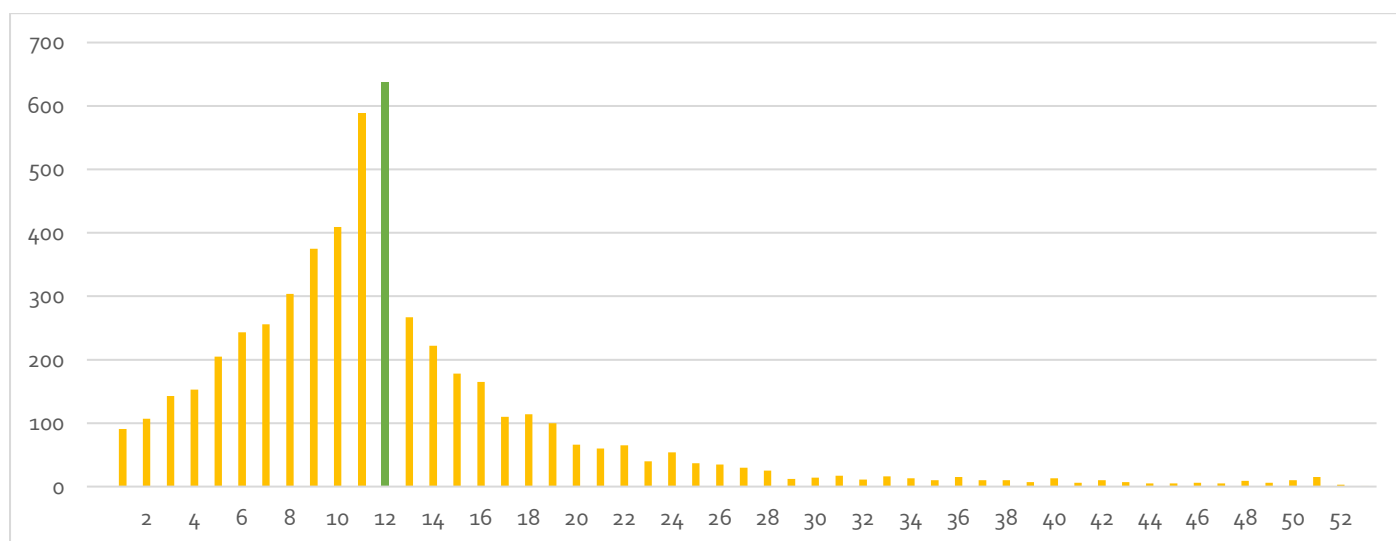
On remarque l'intérêt de la redevance incitative, avec non seulement une faible part de déchets recyclables mais également de déchets fermentescibles.

Suivi des relevés des bacs OMr

Dans le cadre de la redevance incitative, 12 ramassages sont inclus dans l'abonnement. Un surplus en fonction de la taille du bac est appliqué au-delà. Sur le graphique ci-dessous, on remarque que près de 67% des usagers présente leur bac en dessous ou juste 12 fois par an.

	2017	2018	2019	2020	2021
En dessous de 12	4116	3755	3585	3977	4147
Nombre total	6285	5611	5538	5905	5950
%	65,48%	66,92%	64,73%	67,35%	69,7%

Tableau 7 : Pourcentage des usagers ne dépassant pas le seuil de facturation



Graphique 5 : Nombre de levées effectué par usager

Suivi des dépôts sauvages

La mise en place de la redevance incitative a augmenté les incivilités aux pieds des points d'apport volontaire.

Nos agents effectuent, sur l'ensemble des communes, une tournée par semaine et deux fois sur Sennecey le Grand.

Malheureusement, la majorité des dépôts ne sont pas identifiables.

Si un courrier est retrouvé avec un nom, le règlement de la redevance incitative prévoit : « Il sera appliqué par la Communauté de Communes un coût forfaitaire d'enlèvement et de traitement de 200€ pour tous déchets abandonnés dont les auteurs peuvent être identifiés.

Dans le cas de déchets abandonnés sur la voie publique dont les auteurs peuvent être identifiés, les infractions seront passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur »

De plus, sur la Commune de Sennecey le Grand, nous travaillons en partenariat avec le policier municipal, afin de sensibiliser plus facilement la population.

Sur l'année 2021, l'intercommunalité a envoyé 15 avertissements et effectuées 3 titres de recette.



Figure 7 : dépôt sauvage aux pieds d'un PAV

La collecte sélective



Le parc de colonnes

L'ensemble du territoire est équipé en colonnes aériennes pour les emballages ménagers, le verre et le papier. Au 31 décembre 2021, 55 points d'apport volontaire (PAV) sont en place sur le territoire avec :

- 94 colonnes emballages
- 63 colonnes verre
- 49 colonnes papier

Cela représente au moins un point par commune, soit 1 PAV pour 200 habitants, ce qui est tout à fait correct en milieu rural. (Préconisation ADEME 1 PAV pour 500 habitants).

L'entretien des PAV est également géré par la collectivité. Un suivi hebdomadaire est réalisé sur l'ensemble des plateformes. Une fois par an, une campagne de nettoyage est organisée afin de maintenir les équipements propres et limiter l'installation de nids de guêpes.

Annexe n°2 : Liste des PAV

Organisation de la collecte

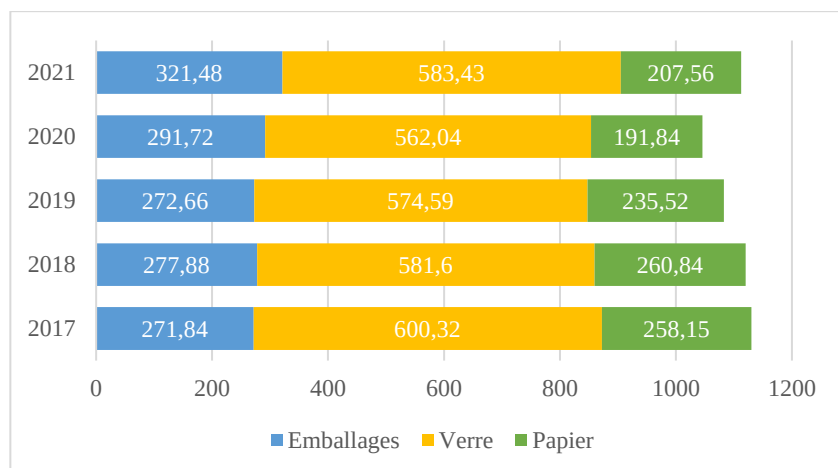
La fréquence de la collecte est variable en fonction du type de déchets. Les PAV emballages sont collectés toutes les semaines suite à la mise en place de la Redevance Incitative et deux fois par semaine sur la Commune de Sennecey le Grand. Les PAV papier et verre sont, quant à eux, collectés tous les 15 jours.

Flux	Contenant	Type de collecte	Centre de traitement	Valorisation
Emballages	Colonnes aériennes	Collecte en apport volontaire avec un camion	Centre de tri de Ruffey les Beaune (21)	Filières de recyclage
Papier			Verallia	Filières de recyclage
Verre				Recyclage du verre

Tableau 8 : Fonctionnement de la collecte sélective

La collectivité a également mis en place, depuis 2014, un service de collecte des emballages recyclables pour les personnes à mobilité réduite. Ces personnes bénéficient d'une collecte toutes les deux semaines et sont répartis en 4 tournées. En 2021, 83 personnes étaient inscrites à ce service.

Evolution des tonnages



Graphique 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective annuelle

Chiffres clés

1112,47 T en 2021
soit 96 kg/an/habitant

+6% par rapport à 2020
+2% par rapport à 2019



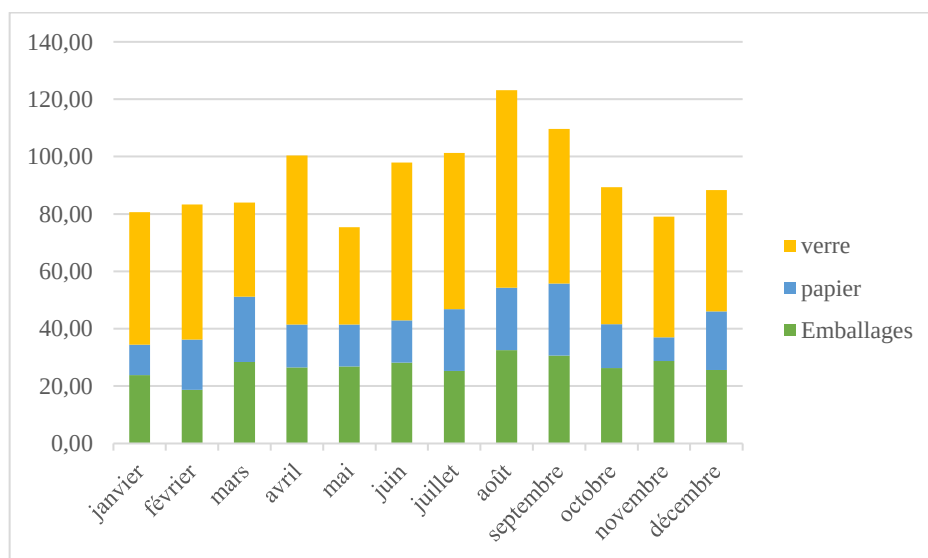
Figure 8 : Les nouvelles colonnes PMR

En 2021, 1112 tonnes d'emballages (emballages, verre et papier) ont été collectées. Cela représente 96 kg/habitant/an.

Les tonnages collectés sont en hausse comparés à 2019 (+2%) et mais reste plus faible que ceux de la Région Bourgogne Franche Comté (99kg/an/habitant).

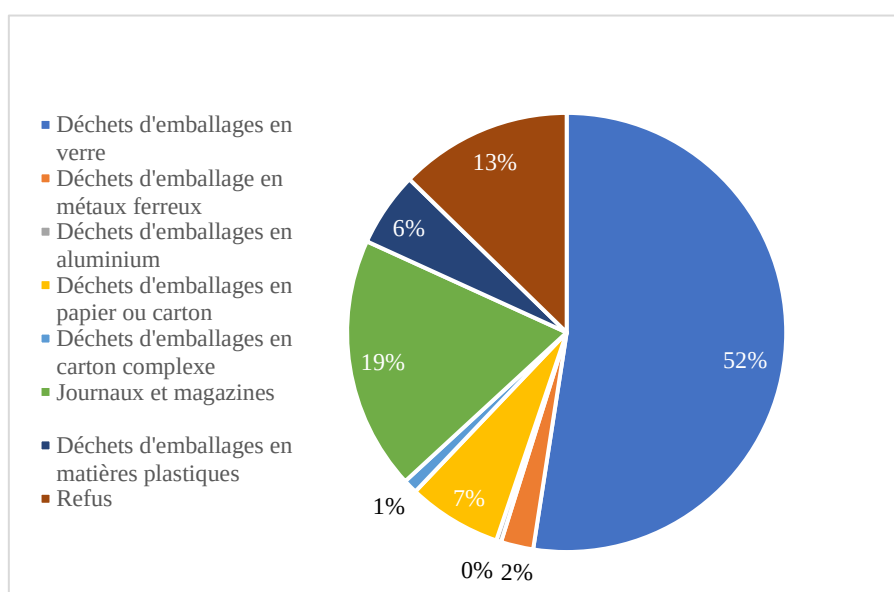
La hausse peut à la fois s'expliquer par la généralisation du télétravail, mais également par le déploiement progressif des extensions de consigne de tri sur les territoires alentours (SIVOM du Louhannais et grand Chalon), faussant les consignes de tri de la collectivité et augmentant les refus de tri.

En 2021, on retrouve le pic de tonnage estivale comme pour les années classiques.



Graphique 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective mensuelle

➤ Répartition des tonnages par flux en collecte sélective



recyclables – cout traitement OMr

A noter que les refus de tri représentent 44% de la colonne emballages en 2021 (et 13% des collectes sélectives). Cela représente une perte de 72 900 € TTC* pour la collectivité.

Des réflexions sont en cours pour faire évoluer le service, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri d'ici 2023 et un possible déploiement de la collecte en porte à porte pour les emballages.

Attention, les taux de refus pour la Communauté de Communes sont basés sur les caractérisations.

*Cout TTC de collecte et traitement des

Graphique 8 : Répartition du flux de collecte sélective

➤ L'extension des consignes de tri

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est depuis 2011 un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de trier tous leurs emballages ménagers. Le cadre réglementaire de son déploiement a été précisé en 2015 au travers de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, puis en 2020 avec la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire : la France s'est donnée comme objectif que la collecte sélective de l'ensemble des emballages plastiques soit mise en place sur l'ensemble du territoire français au plus tard au 31 décembre 2022

Le SMET 71 a lancé en 2017 une étude territoriale préalable à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri sur l'ensemble de son territoire à laquelle notre collectivité a participé. Cette dernière a été mise à jour fin 2020. Sur la base des chiffrages initiaux (2018) et mis à jour (2020), la solution d'un centre de tri des collectes sélectives à Torcy (site 71AB) pour le territoire sud 21/71 semble la plus pertinente (localisation géographique, réutilisation d'un site existant, etc.).

En 2021, le SMET 71 a déposé un dossier de cohérence territoriale

D'après les premières estimations, le projet permettra de rendre opérationnel le centre de tri à l'été 2023. Ce planning sera affiné avec les études.

La solution transitoire retenue pour notre collectivité est le SYTEVOM de NOIDANS LE FERROUX (70, proche Vesoul).

Cela va fortement impacter la partie transport de nos déchets recyclables.

De plus, en novembre 2021, la Communauté de Communes a déposé un dossier simplifié de candidature auprès de CITEO.

Ce dernier permet de définir la mise en œuvre de extensions de consignes de tri et la communication faites auprès de la population.

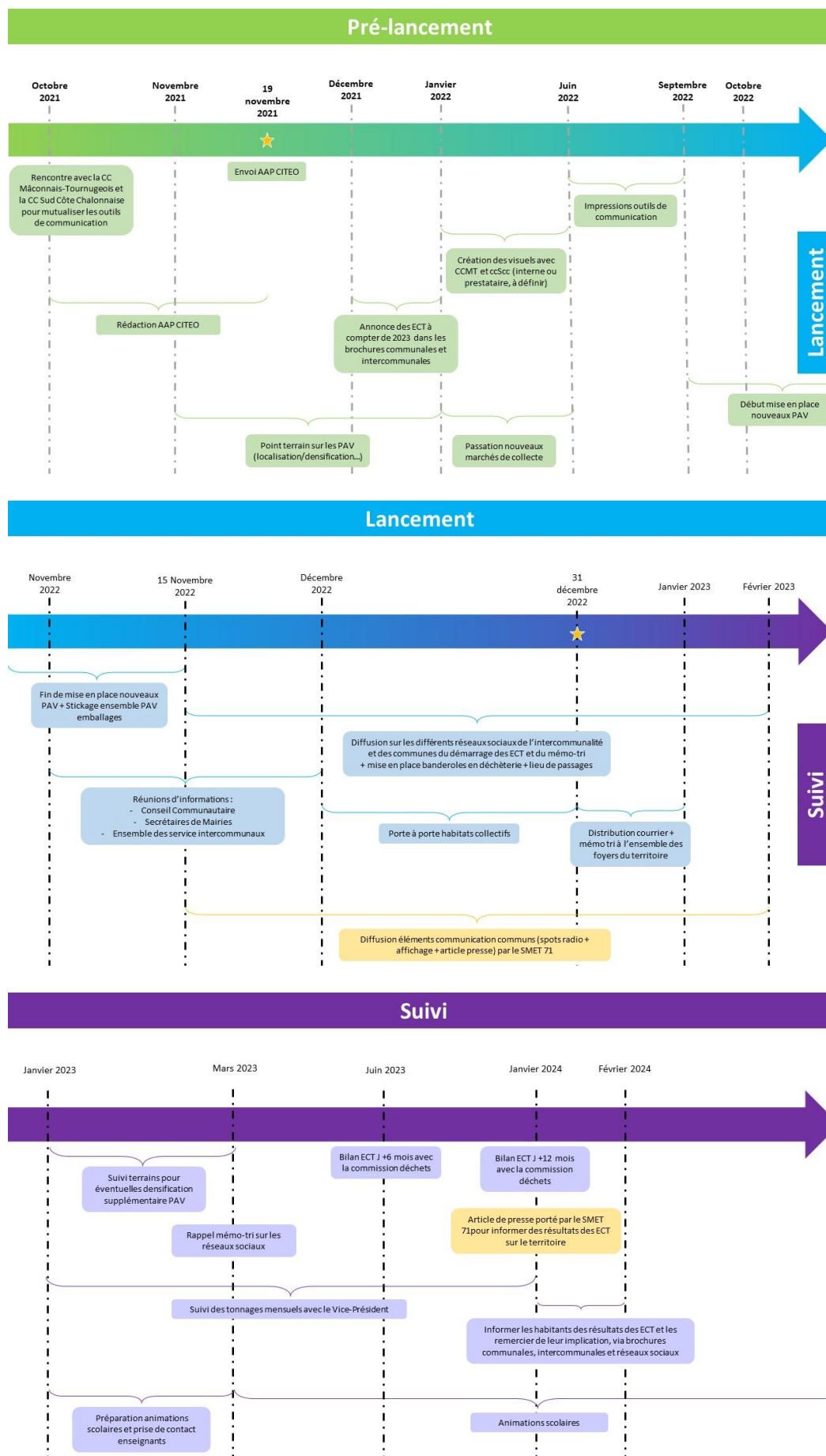


Figure 9 : Planning de déploiement des extensions de consignes de tri

➤ Performance de collecte CITEO

	Performance 2016 (en kg/hab/an)	Performance estimée 2021 (en kg/hab/an)	Évolution	Motif - Commentaire
TOTAL CS	57.99	63.715	↗	
Matériau de collecte sélective	Performance 2016 (en kg/hab/an)	Performance estimée 2021 (en kg/hab/an)	Evolution	Commentaire
Verre	45.8	51.097	↗	
Acier	2.54	1.224	↘	pas d'explication spécifique à ce flux, surtout que l'ensemble des tonnages tout flux confondus ont explosés en 2021.
Aluminium	0.13	0	↘	Pas d'expédition sur 2021
Papier-Carton	6.2	5.285	↘	
Plastiques	3.32	6.109	↗	

Dans la cadre du BAREME F de l'Eco-organisme CITEO et conformément au cahier des charges, le soutien de transition comprend 3 critères à respecter chaque année par la Collectivité :

Le premier étant de maintenir ses performances de recyclage par matériau, au moins au niveau de celles relevées en 2016.

Pour l'année 2021 notre performance globale est en augmentation comparée à 2016, cela nous permet donc de la valider.

➤ La collecte des vêtements

Chiffres clés

42.48 t en 2020
soit 3.69 kg/an/habitant



tonnages identiques par rapport à
2020

La Communauté de Communes a passé une convention de partenariat avec l'association le RELAIS Bourgogne pour la collecte du textile, linge et chaussures usagées.

19 points d'apport volontaires sont répartis dans les Communes et sur les déchèteries.

En 2020, ce partenaire a collecté 42.48 tonnes de vêtements comme 2020. Pour autant, nous ne retrouvons pas les tonnages de 2019.

La collecte en déchèteries



La Communauté de Communes possède trois déchèteries : Malay, Nanton et Sennecey-le-Grand.

Les déchèteries de Nanton et Sennecey le Grand sont gérées en régie depuis le 1^{er} janvier 2010. La gestion de la déchèterie de Malay est revenue à notre collectivité au 1^{er} janvier 2017 suite au schéma de coopération intercommunale.

De plus, une convention autorise l'accès à 5 Communes de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise : Sercy, Santilly, Saint Gengoux le National, Burnand et Messey sur Grosne (2198 habitants).

Fréquentation

Les déchèteries sont ouvertes aux horaires suivants :

	Date ouverture	Horaires
Déchèterie de Malay	?	mardi 9h00 - 12h
		Mercredi et vendredi : 14h - 18*
		samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h*
		*Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03
Déchèterie de Nanton	01/06/1996	lundi à vendredi 9h00 - 12h
		mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h*
		*Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03
Déchèterie de Sennecey-le-grand	04/07/1994	lundi à vendredi 14h - 18h
		mercredi et samedi 9h00 - 12h et 14h - 18h*
		*Fermeture à 17h du 1/11 au 31/03

Tableau 9 : Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires

Depuis 2019, en cas de canicule niveau 3 (arrêté préfectoral), les horaires des déchèteries sont aménagés : 8h-13h aux jours d'ouverture habituels.

Ce plan n'a pas été déclenché en 2021.

Afin d'informer les usagers de ces mesures des panneaux plus clairs sont présents à l'année sur les sites pour informer les usagers.

Figure 11 : Panneaux canicule présent sur les 3 sites

PLAN CANICULE

Les déchèteries s'adaptent

Dans le cadre des épisodes caniculaires, la Communauté de communes Entre Saône et Grosne vous informe **sur l'adaptation des horaires d'ouverture de ses trois déchèteries**, dans le cadre de son plan canicule.

Ainsi, les déchèteries de Malay, Nanton et Sennecey le Grand seront ouvertes au public

les matins des jours habituels d'ouverture, de 8h à 13h et fermées les après-midi.

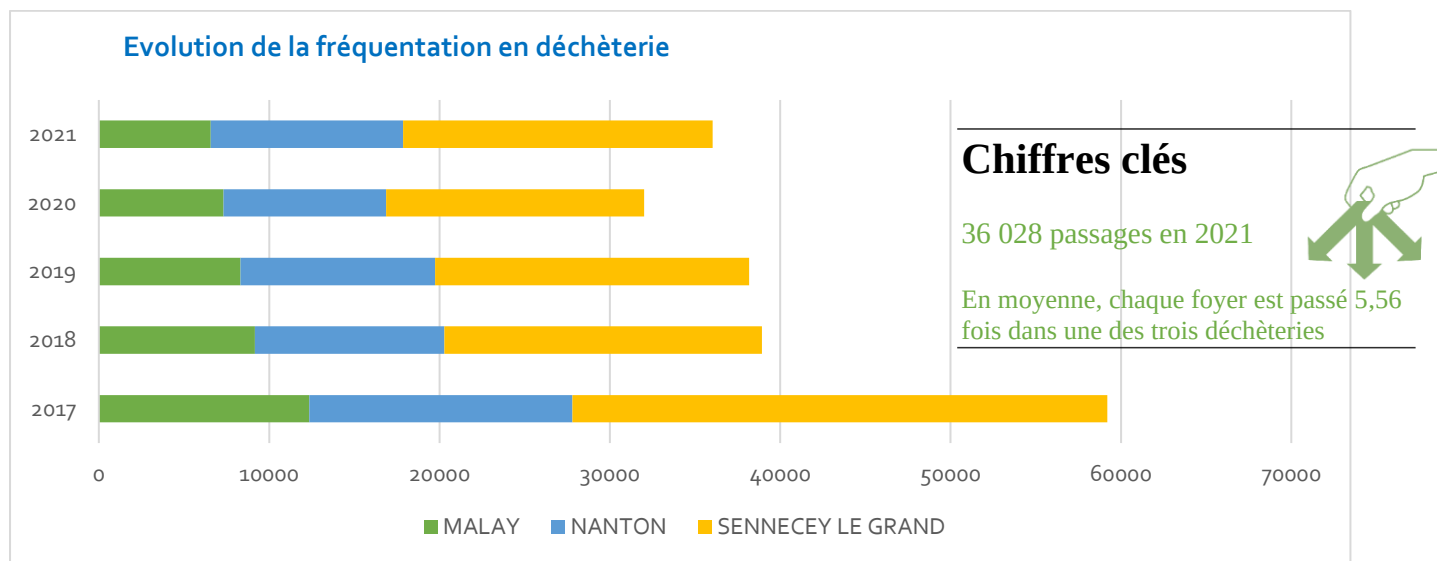
Cela, afin d'éviter tout risque lié aux fortes chaleurs pour la santé des usagers et des agents sur le terrain

Ces mesures prendront effet dès **l'alerte canicule niveau 3 déclenchée par Météo France et la Préfecture.**

Enfin, le retour aux horaires normaux sera effectif dès le lendemain de la fin de l'alerte météo.

Merci de votre compréhension.

Des barrières automatiques ont été installées début 2017 et sont opérationnelles depuis avril 2017. (L'année 2017 étant une année test afin de laisser aux usagers le temps de s'habituer et de venir chercher un badge en cas de problème). Ces équipements nous permettent d'avoir un suivi plus précis des fréquentations qui étaient relevées manuellement auparavant par les agents.



Graphique 9 : Evolution de la fréquentation en déchèterie

On remarque que suite à la mise en place d'un nombre de passage inclus dans l'abonnement redevance incitative, la fréquentation a chuté de près de 39% la première année. Pour 2021, la fréquentation augmente légèrement comparée à 2020 (+12% entre 2020 et 2021)

La déchèterie de Sennecey le Grand reste la plus fréquentée avec 50.4% des passages.

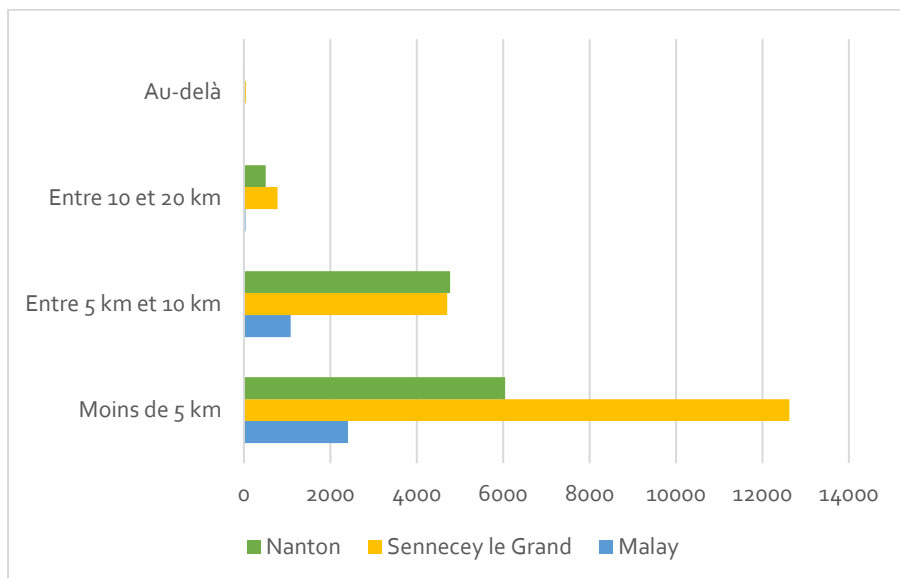
Déchèterie	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Malay	471	570	725	818	683	853	994	1059	400	412	376	369
Nanton	489	749	878	975	939	1017	1223	1432	1026	1033	817	702
Sennecey	921	1278	1615	1853	1525	1759	2098	2175	1740	883	1079	1249
Total	1881	2597	3218	3646	3147	3629	4315	4666	3166	2328	2272	2320

Tableau 10 Fréquentation par déchèterie et par mois

Les mois d'été restent les mois où la fréquentation des déchèteries est la plus importante.

Distance parcourue pour aller en déchèterie

La Communauté de Communes possède 3 déchèteries pour 11 490 habitants (*la moyenne nationale étant d'une déchèterie pour 10 000 habitants*). Cela s'explique par la grande superficie du territoire, obligeant les usagers à parcourir de nombreux kilomètres pour accéder aux différents services publics.



Graphique 10 : répartition des passages en déchèterie en fonction de la distance parcourue

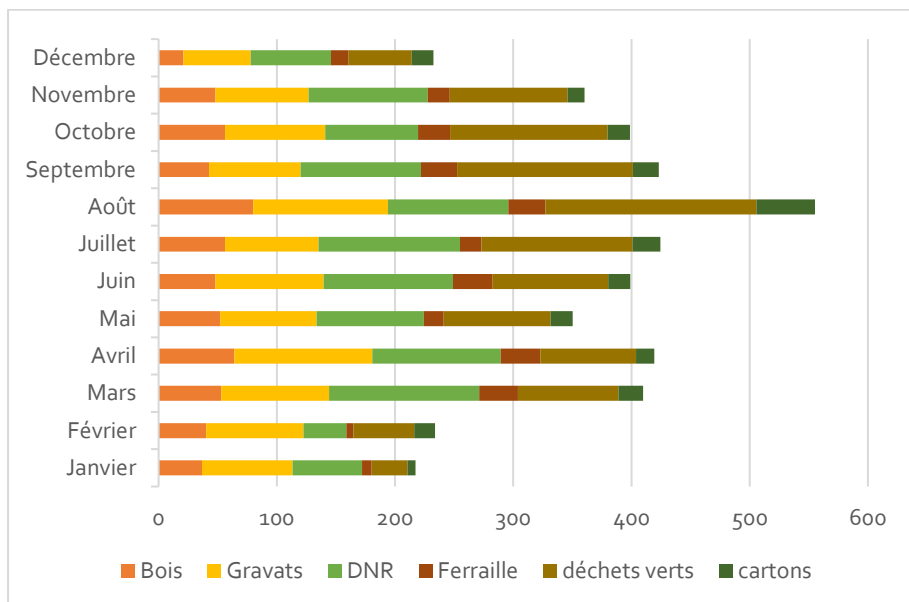
Annexe 3 : Distance entre chaque commune et les déchèteries

Peu d'usager parcourt plus de 10 kilomètres pour se rendre en déchèterie.

Seules les communes de Mancey et Vers sont obligées de parcourir plus de 10km pour se rendre sur un site.

Une approche avait été faite pour leur permettre de se rendre à la déchèterie de Tournus. Malheureusement, cette dernière étant saturée, un accord n'avait pas été possible.

Evolution des tonnages



Graphique 11 : Evolution des tonnages de déchèterie mensuelle

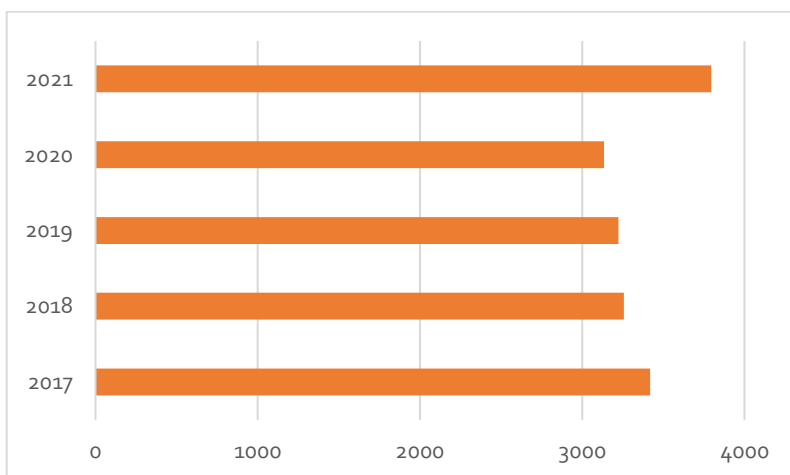
Sur 2021, les plus gros apports ont été fait en aout, ce qui correspond avec la fréquentation des déchèteries.

Les tonnages collectés subissent une très forte hausse en 2021, + 20%, sur l'ensemble des flux.

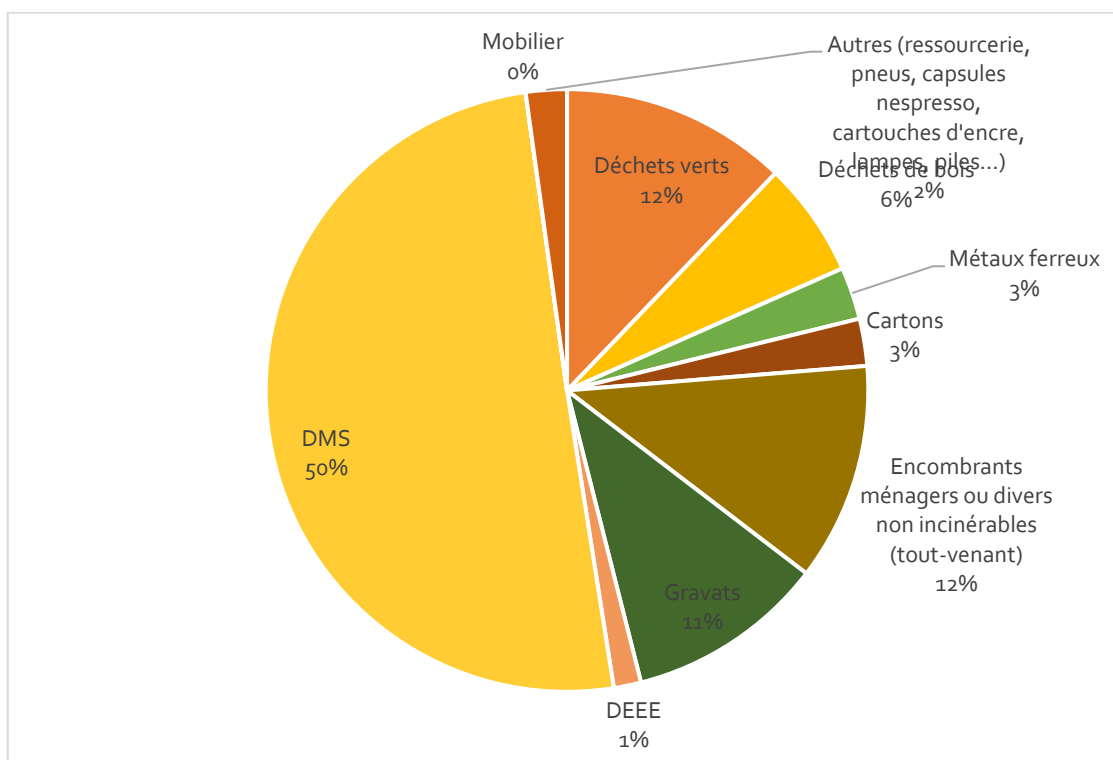
Ces tonnages de déchets très importants, n'étaient pas prévisible et ont très fortement impactés le budget déchets.

277 kg/habitant de déchets (hors gravats) ont été amenés sur nos déchèteries contre 228kg/habitant en 2020 ?

La moyenne Régionale est de 200kg/habitant (données 2017), cependant, cette très forte hausse est présente sur l'ensemble des adhérents sur SMET 71.



Graphique 12 : Evolution des tonnages sur les trois déchèteries, depuis 2017



Graphique 13 : Répartition des matériaux collectés en déchèterie

Annexe n°4 : Liste des déchets acceptés

Annexe n°5 : Adhésions éco-organisme

Annexe n°6 : détail des tonnages par flux et par déchèterie

➤ Les déchets dangereux

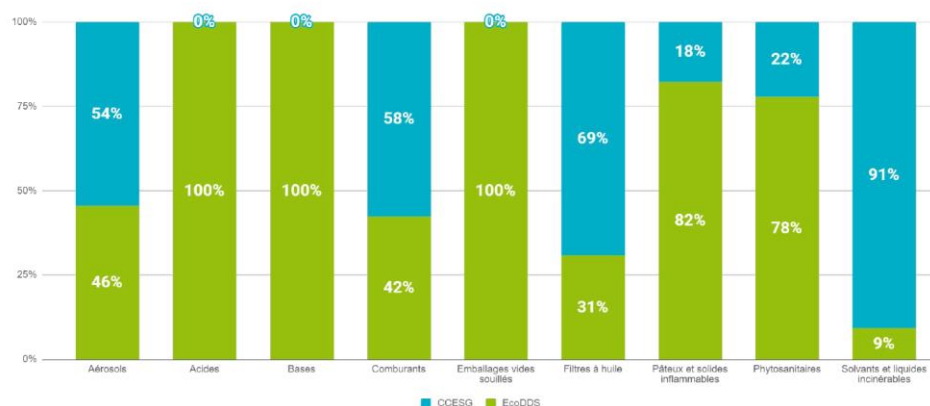
La collecte des déchets dangereux est assurée par un prestataire privé et un Eco-organisme.

L'Eco-organisme EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers.

EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Elargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mises sur le marché. Une « Eco-taxe » a donc été mise en place sur ces produits afin de développer la filière de recyclage.

Pour les collectivités, les déchets acceptés par EcoDDS sont collectés gratuitement.

En 2021, 22,25 tonnes de déchets ont été collectées dont 7,61 tonnes par le prestataire et 14,64 tonnes par l'Eco-organisme. Grâce à la présence d'EcoDDS, nous avons pu économiser environ 13 967€.



Graphique 14 : Répartition des tonnages de déchets dangereux entre le prestataire et l'Eco-organisme par flux

Chiffres clés

22,25 tonnes de déchets dangereux collectés en 2021



En 2021, nous avons eu 5 non-conformités lors des collectes sur nos déchèteries.

Date	Déchèterie	Déchets concernés	Motif
07/10/2021	Sennecey le Grand	Aérosols	1 cartouche de gaz + 1 campigaz + 3 lubrifiants + 1 nettoyeur chaîne
13/09/2021	Sennecey le Grand	Autres DDS liquide	1 mélange prêt à l'emploi pour moteur + 1 essence + 1 décapant à sec
08/09/2021	Nanton	Pateux	5 PNI
03/05/2021	Malay	Bases	8 crèmes oxydante + 1 antikal
20/04/2021	Sennecey le Grand	Aérosols	2 bombes de neige + 1 dégraissant mécanique + 2 nettoyeurs freins

Tableau 12 : détail des non-conformités

➤ Collectes réalisées par les Eco-organismes

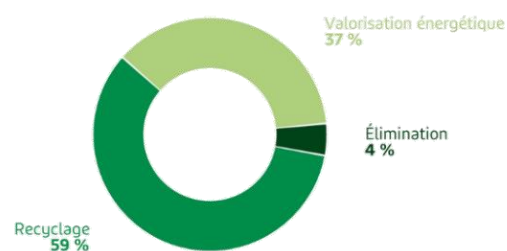
✓ Déchets d'éléments d'ameublement

Depuis 2015, la Collectivité a signé une convention avec l'Eco-organisme Eco-Mobilier, en charge de la collecte des déchets d'équipement et d'ameublement. En février 2016, une benne dédiée a été installée sur notre déchèterie principale.

Outre le fait que la Communauté de Communes n'a plus eu à traiter ces déchets, Eco-Mobilier a versé 11 072€ de soutien. Les autres déchèteries ont été soutenues pour une part des tonnages collectés et valorisés ou enfouis, correspondant à 210,97 tonnes (Bois, DNR, ferraille).

2018	2019	2020	2021
86.24	90.38	121.52	150.84

Tableau 11 : Evolution des tonnages de DEA



Grâce à cet Eco-organisme, la collectivité a pu économiser 33 546,26 € (Coût calculé sur la base du coût moyen national constaté (collecte et traitement) pour atteindre les performances de recyclage et de valorisation. Source : dernier rapport d'Eco-mobilier)

Graphique 15 : Valorisation des DEA

➤ Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

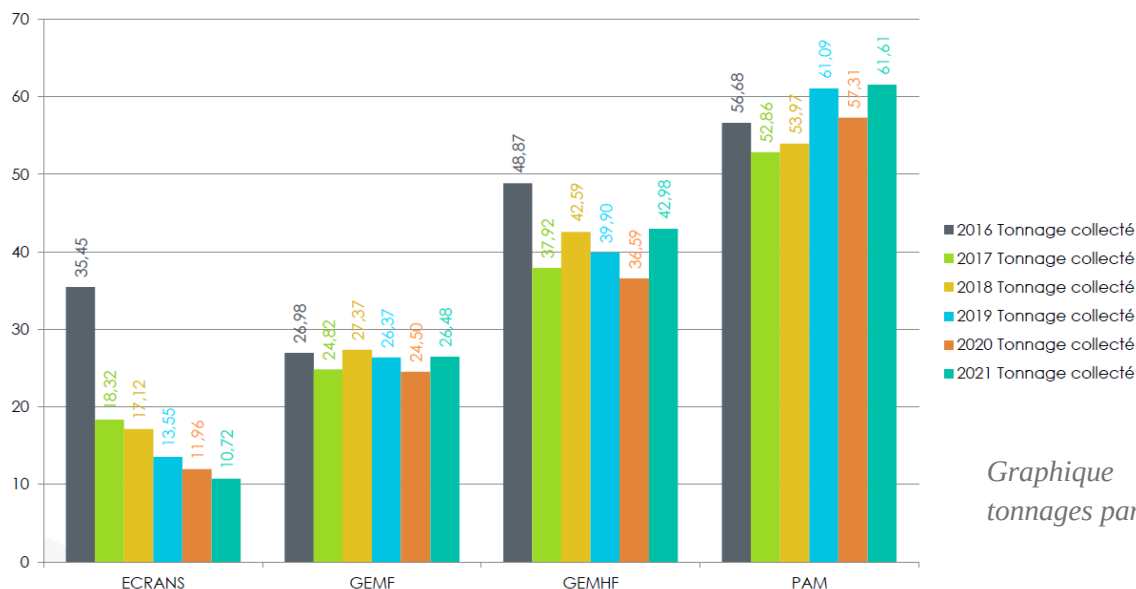
Depuis 2009, la Communauté de Communes a signé une convention avec OCAD3E (organisme coordinateur pour la collecte de ce type de déchets) via l'Eco-organisme « Eco-système ».

Ce dernier collecte les appareils électriques hors-froid (fours, machines à laver...), les équipements froids (réfrigérateurs, congélateurs...), les petits appareils ménagers (friteuses, hifi...), les écrans, et les lampes.

En 2021, cet Eco organisme nous a soutenu à hauteur de 11 759€.

	2018	2019	2020	2021	Evolution
GEM HF	42,6	39,9	36,083	42,984	19,13
GEM F	27,4	26,4	23,982	26,477	10,40
Ecrans	17,1	13,5	10,97198	10,716	-2,33
PAM	54	61,1	54,758	61,61	12,51
Lampes	0,5	0,6	0,6	0,6	0,00
TOTAL	141,6	141,5	126,39498	142,387	

Tableau 13 : Evolution des tonnages de DEEE



Graphique 16 : Evolution des tonnages par flux

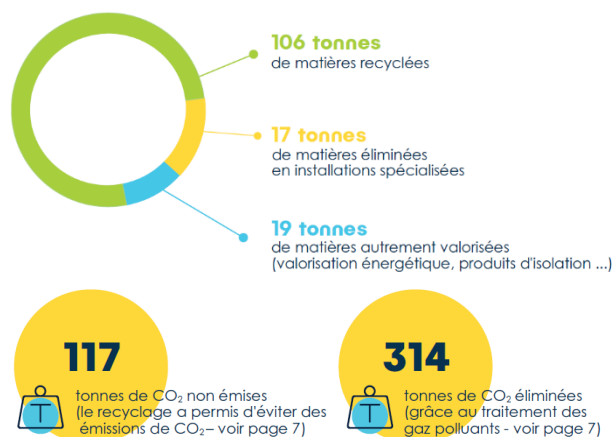
Chiffres clés

34 949 appareils collectés soit 12,2 kg d'appareils électriques/hab/an

6 383 lampes collectées soit 0,5 lampes/hab/an



Sur le département, le ratio total est de 9,9 kg/hab/an pour les collectivités territoriales



Graphique 17 : Valorisation des DEEE

Les 142.4 tonnes de déchets recyclés ont permis de produire :

- 69 tonnes de ferraille
- 14 tonnes de métaux non ferreux
- 27 tonnes de plastique
- 32 tonnes d'autres matières

Grâce à cet Eco-organisme, la collectivité a pu économiser 38 590€ (sur la base d'un coût moyen à la tonne de 271.07€). Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (Métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). Grâce à la collecte, nous avons permis l'économie de :



- 1130 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire 2816 équipements informatiques.



- 409 797 kWh, soit l'équivalent des consommations de 89 français pour se chauffer pendant un an.

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. La collecte a permis :

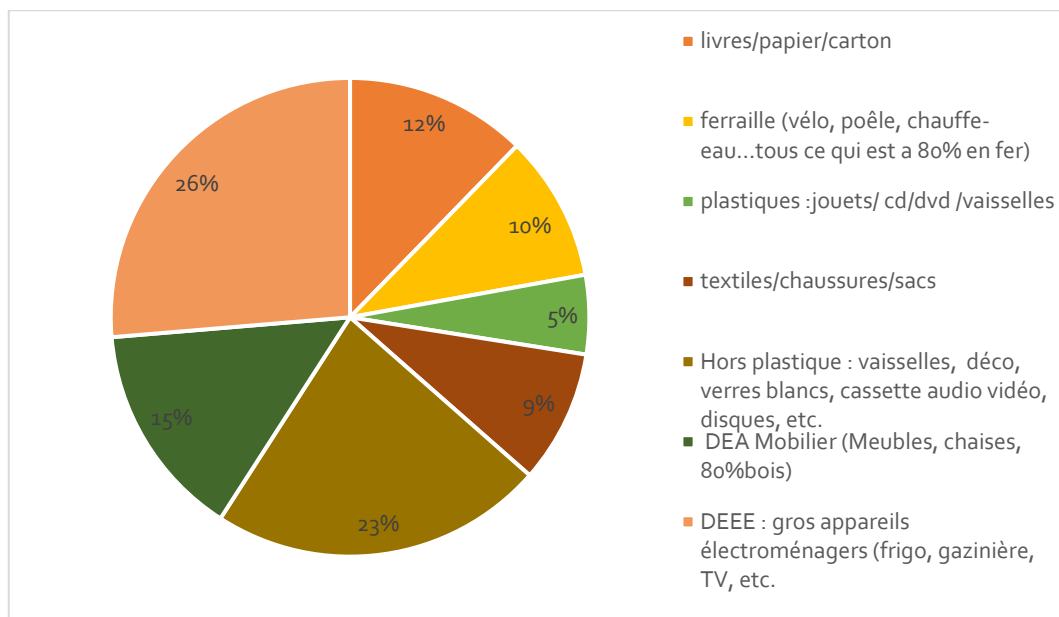


- Eviter l'émission de 117 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 1 055 565 km en voiture (1055 trajets Lille/Marseille en voiture)
- Eliminer l'équivalent de 314 tonnes de CO₂, soit la quantité de CO₂ absorbée par 26 130 arbres en un an

✓ Ressourcerie

Depuis 2015, un caisson ressourcerie est installé sur la déchèterie de Sennecey le Grand, en partenariat avec l'association « Economie, Solidarité Partage » de Tournus. Le textile représente la plus grosse part des apports de la ressourcerie, suivi par le mobilier.

Durant le premier confinement, la ressourcerie a été fermée, provoquant la chute des tonnages sur 2020.



Ressourcerie	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution % N-1
livres/papier/carton	1958	3309	2742	505	2564	3119	2506	-19,65
ferraille (vélo, poêle, chauffe-eau...tous ce qui est a 80% en fer)	1427	2442	2577	1990	1642	1436	2013	40,18
plastiques :jouets/ cd/dvd /vaisselles	6305	3700	2304	1704	2216	2256	1091	-51,64
textiles/chaussures/sacs	7961	12299	6800	3698	6522	7866	1833	-76,70
Hors plastique : vaisselles, déco, verres blancs, cassette audio vidéo, disques, etc.	0	6526	5273	2851	4300	4464	4617	3,43
DEA Mobilier (Meubles, chaises, 80%bois)	6437	10272	5918	6638	8396	6002	2971	-50,50
DEEE : gros appareils électroménagers (frigo, gazinière, TV, etc.	2200	4232	3656	2307	3478	3697	5660	53,10
TOTAL	26288	42780	29270	19693	29118	28840	20691	-28,26

Graphique 18 : Répartition des apports à la ressourcerie

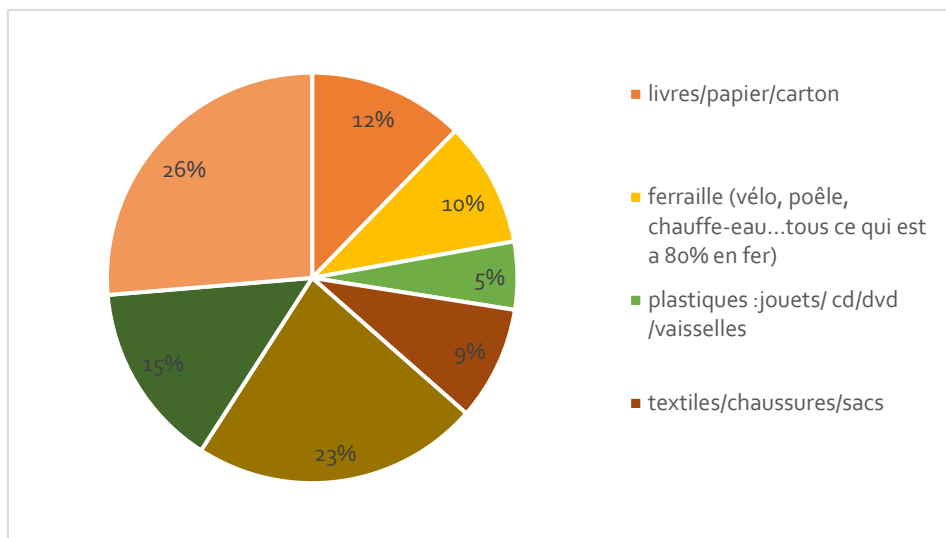


Tableau 14 : Evolution des tonnages déposés à la ressourcerie

✓ Déchets Dangereux Spécifiques

[Voir rubrique « Evolution des tonnages déchèterie – déchets dangereux »](#)

La mise en place de cette collecte sur les déchèteries intercommunales a permis d'économiser 13 967€ à la collectivité.

✓ Autres déchets

❖ Les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)

Les DASRI sont les déchets d'activité de soin à risque infectieux produits par les patients en auto-traitement (piquants, coupants, tranchants). Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière en raison des risques qu'ils représentent pour la santé et des accidents qu'ils peuvent occasionner au cours de leur élimination (collecte, usine de traitement, centre de tri...). Les DASRI sont pris en charge dans deux des trois déchèteries de la collectivité.

Il est donc strictement interdit de jeter ces déchets avec les ordures résiduelles ou dans les déchets recyclables (par exemple, ne jamais les mettre dans des bouteilles ou des flacons).

	2018 (en kg)	2019 (en kg)	2020 (en kg)	2021 (kg)	Evolution % N-1
Nanton	32,69	46,47	45,00	52,86	+ 17%%
Sennecey le Grand	90,43	112,32	85,12	78,99	-8%
TOTAL	123,12	158,79	140,12	131,85	-6%

Tableau 15 : Evolution des tonnages DASRI

De plus, la collecte des DASRI a été déployée sur la déchèterie de Malay en 2021..

❖ Les piles

Chaque déchèterie est équipée de pour la collecte des piles et des piles de clôture via l'éco-organisme Corepile.

Collecte 2017	Collecte 2018	Collecte 2019	Collecte 2020	Collecte 2021
1891 Kg	1434 Kg	1698 Kg	3480 kg	3125 kg

Tableau 16 : Evolution des tonnages de piles

On remarque une baisse des tonnages de piles en 2021 (-11%%). Cependant les tonnages restent élevés comparés à 2019.

❖ Les pneus

Les déchets de pneumatiques sont classés comme déchets non dangereux mais ils représentent une pollution visuelle et un danger pour l'environnement en cas d'incendie (émission de gaz toxiques) ou de dépôts sauvages (refuge pour les moustiques potentiellement porteurs de virus). Ces déchets sont collectés gratuitement par l'éco-organisme Aliapur, la collectivité devant simplement s'acquitter de la location de la benne fermée.

Sur le territoire, seule la déchèterie de Sennecey le Grand accepte les pneus usagés. Le dépôt se fait dans une benne fermée prévue à cet effet et sous conditions particulières :

- Pneus de particuliers uniquement,
- Pneus de véhicules automobiles légers : tourisme, camionnette, 4x4, quad, moto, scooter (pas de pneus de poids lourd, tracteurs ou de vélo),
- Pneus déjantés, non découpés et propres (sans huile, béton, peinture ...),
- Dépôt limité à 4 pneus par passage.

Les pneus collectés sont dans un premier temps triés afin de séparer les pneus réutilisables (occasion, rechapage) ou non. Les pneus non réutilisables sont broyés puis valorisés.

- Valorisation matière : gazon synthétiques pour les stades de foot et de rugby, aire de jeux amortissantes pour enfants, murs anti-avalanches, sous-couches de route, bitume.
- Valorisation énergétique : combustibles de substitution pour les cimenteries ou chaufferies urbaines.

En 2021, 17,5 tonnes de pneus (soit environ 2300 pneus) ont été collectées, ainsi que 3,4 tonnes de pneus non conforme, entraînant une facturation. En 2020, 32.6 tonnes avaient été collectées soit une baisse de 35%. Cette forte diminution peut s'expliquer avec le grand nettoyage effectué par les usagers lors de la crise du Covid 19.



Figure 12 : Certificat environnementale de collecte des pneus, délivré par ALIAPUR

Les professionnels

La Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » a signé en 2011 la charte d'accueil des professionnels en déchèterie. Ces derniers, afin de pouvoir accéder à nos déchèteries communautaires, doivent être munis d'un badge d'accès (professionnel ou temporaire).

Professionnel	2020	2021
Malay	78,00	92
Nanton	105,00	176
Sennecey	322,00	448
Total	505	716

Tableau 17 : Passage des professionnels sur 2020

Le vandalisme en déchèterie

Le vandalisme en déchèteries est un fléau en progression constante sur l'ensemble de la France.

Les flux ferraille et DEEE sont les plus touchés.

Différentes actions ont été mise en place par la Communauté de Communes pour essayer de limiter cette problématique :

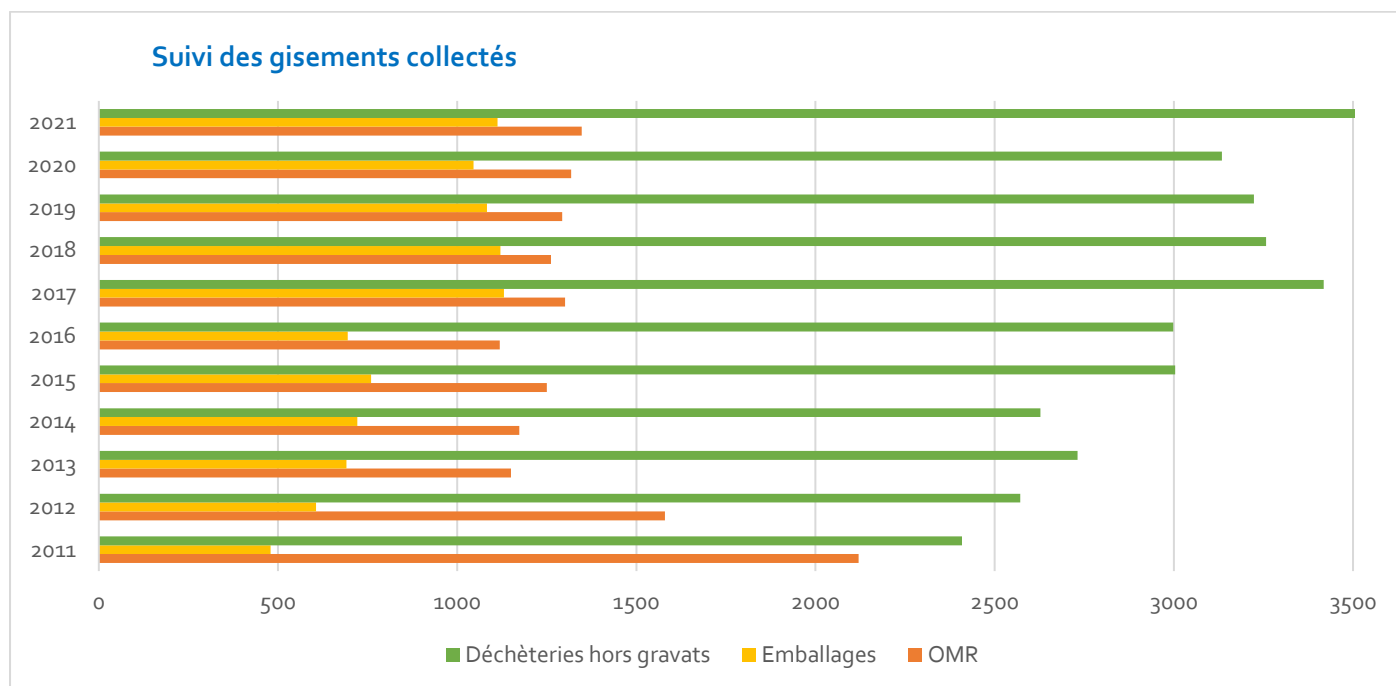
- Marquage systématique des DEEE
- Mise en place de panneaux pour la vidéo surveillance
- Dépôts de plainte en cas de gros vandalisme
- Courrier avec accusé de réception pour les récupérateurs agissant pendant les horaires d'ouverture des déchèteries
- Demande de ronde auprès de la gendarmerie
- Réparation systématique des clôtures



Figure 13 : Caisson maritime de la déchèterie de Nanton

Le suivi des flux des déchets

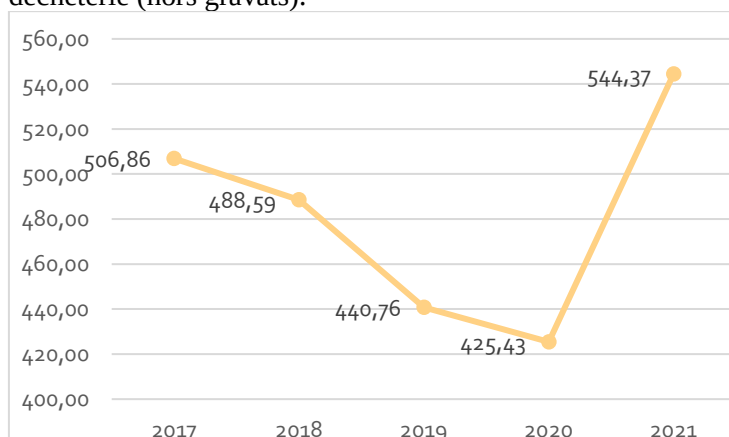
Bilan des tonnages



Graphique 19 : Suivi des gisements collectés

➤ Bilan de la production individuelle

Production totale : ordures ménagères, collecte sélective, verre et déchèterie (hors gravats).



Graphique 20 : Evolution de la production de déchets en kg par habitant

Différentes pistes peuvent être avancées :

- Plus de commande sur internet = plus de cartons
- Beaucoup d'auto réalisation des travaux = gravats et DNR ...

Cependant, ces tonnages exceptionnels ont fortement pénalisé le budget déchets

Depuis la mise en place de la redevance incitative et la mise en place du contrôle d'accès en déchèterie, sur le territoire de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » la production individuelle de déchets était à la baisse.

En 2021, on remarque une explosion des tonnages sur l'ensemble des flux et sur l'ensemble du territoire du SMET 71 (+28%).

Chiffres clés

La production totale de déchets sur le territoire est de 6254 t soit 544/kg/an/habitant.

➔ +28% entre 2020 et 2021

Le ratio de la Région BFC est de 494 kg/an/habitant (chiffre 2017)



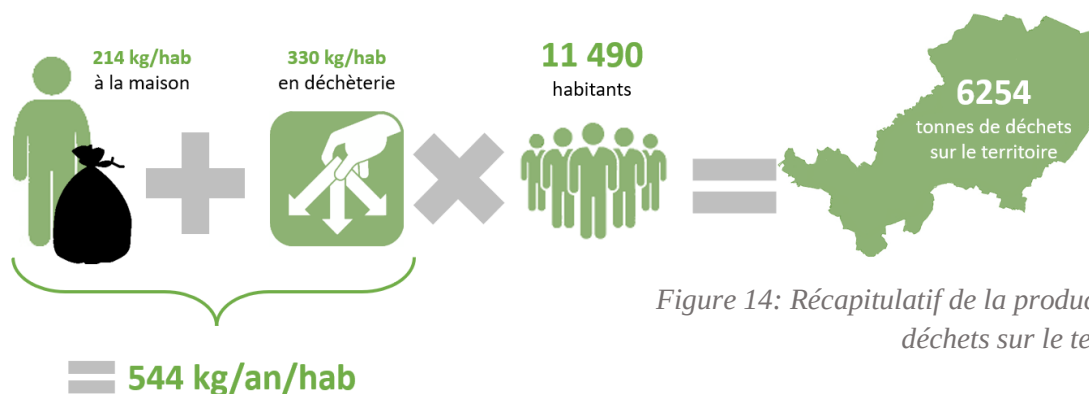


Figure 14: Récapitulatif de la production de déchets sur le territoire

➤ Comparatif avec la Région Bourgogne Franche Comté

	2021 (kg/hab/an)	Tonnages Région BFC* (kg/hab/an)
OMR	117	195
Emballages	96	99
Déchèteries	330	200
Total	425	494

Source : prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en Bourgogne Franche Comté, données 2017 – ALTERRE

➤ Comparatif avec les objectifs du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement imposait une réduction de 7% des déchets ménagers entre 2010 et 2020. Grâce à la mise en place de la redevance incitative, cet objectif est atteint.

Tableau 19 : Comparatif de la production de déchets avec la Région BFC

➤ Bilan des tonnages collectés par kilomètres et par heure

	Omr		PAV emballages et papier		PAV verre	
	CCSG	ref ADEME	CCSG	ref ADEME	CCSG	ref ADEME
Tonnages collectés/km	0,04	0,1	0,01	0,01	0,04	0,14
tonnages collectés /h	0,85	1,45	0,30	0,21	1,96	2,15

Tableau 20 : Tonnages collectées par kilomètre

Le tableau ci-dessus reprend le bilan des tonnages collectés par flux, par kilomètre et par heure.

On remarque que pour les PAV, la collectivité se rapproche des ratios nationaux. Cependant, pour les ordures ménagères, nous sommes bien en dessous, cela est lié au caractère rural du territoire, obligeant le camion de collecte à effectuer de nombreux kilomètres pour atteindre l'ensemble de la population en porte à porte. Ce faible ratio impacte également les coûts de collecte.

Traitement et valorisation des déchets collectés



Les ordures ménagères

L'ensemble des ordures ménagères de la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » est emmené sur le site d'ECOCEA afin d'y être méthanisé ou enfouis (48% méthanisé et 52% enfouis)

La partie méthanisée permet de produire du compost et de l'électricité.

2020 en chiffres

96 358 t de déchets
reçus et traités
-2,78 % / 2019

15 383 t de compost
valorisé
+14,3% / 2019

20 770 MWh de biométhane
injecté
-360 GWh / 2019

2 310 t de métaux détournés
de l'enfouissement
+368 t / 2019

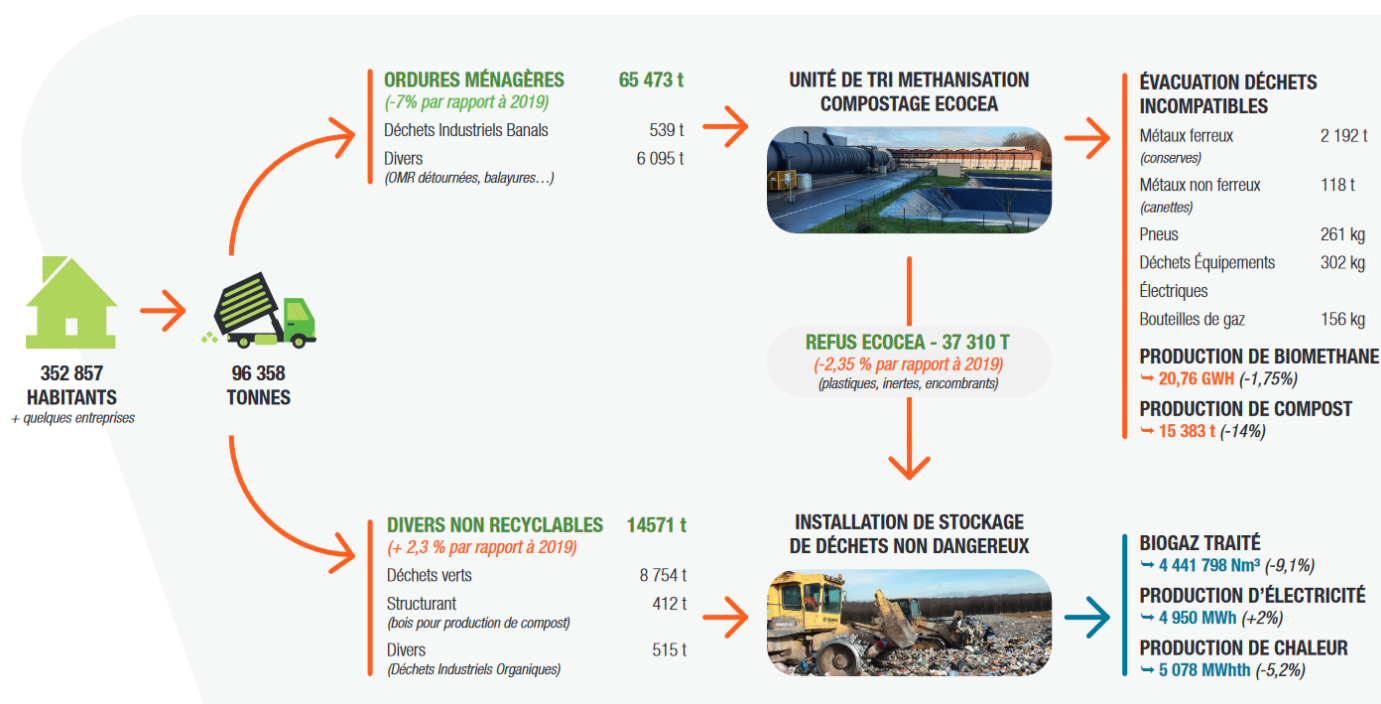


Figure 15 : chiffres 2020 SMET71

A titre informatif, évolution des flux sortants depuis la mise en service de l'installation :

SORTIES ECOCEA (tonnes)	2018	2019	2020	2021	Evolution 2021/2020 %
Refus de tri (hors encombrants)	34 100 t	38 208 t	37 692 t	38 388 t	+1,85
Ferreux	1 709 t	1 733 t	2 192 t	1 833 t	-16,38
Non Ferreux	216 t	209 t	118 t	128 t	+8,47
Compost valorisé	14 356 t	13 458 t	15 383 t	13 945 t	-9,41
TOTAL	50 381 t	53 608 t	55 385 t	54 294 t	-1,99
Biogaz produit Nm ³	4 192 314	4 099 689	4 421 068	4 274 905	-3,31
Biométhane injecté kWh	20 856 459	21 138 259	20 768 782	20 710 441	-0,62

Tableau 21 : Evolution des sorties de l'usine ECOCEA

En 2021, le SMET 71 a assuré la continuité de traitement de 100 062 tonnes de déchets principalement issus des ménages de son territoire : environ 73% sont des ordures ménagères résiduelles, 15% des déchets non recyclables issus des déchetteries, et 10% des déchets verts.

Le volume global de déchets pris en charge par le SMET 71 sur ses installations a augmenté de 3,8% par rapport à 2020 (année particulière qui affichait une baisse de 6 % par rapport à 2019) mais reste globalement stable par rapport aux années 2017 à 2019.

Pour traiter ces déchets, les deux installations du SMET 71 :

- l'usine ECOCEA de tri-méthanisation-compostage des OMR, exploitée par TIRU ;
- l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux exploitée en régie ;

s'inscrivent dans une démarche quotidienne d'amélioration continue. Elles ont confirmé cet ancrage en maintenant en 2021 respectivement la quadruple certification ISO 9001-14001-50001 et OHS18001, et la certification ISO 14001.

L'usine ECOCEA a traité davantage d'ordures ménagères que les années précédentes. Mais l'aléa technique sur le crible rotatif du tri en début d'année, ainsi que plusieurs aléas sur le bloc méthanisation/épuration de l'usine ont engendré une perte de valorisation du biogaz estimée à environ 3,2 GWh.

L'exploitation du centre de stockage s'est poursuivie dans la continuité, avec une volonté concrète d'intégrer le site dans son environnement. Une demande de réaménagement de l'autorisation annuelle d'enfouissement a permis d'accueillir un peu plus de 800t au-delà de l'autorisation initiale. Dans une perspective plus long terme de continuité de service, le SMET 71 a déposé le 05 décembre 2021 un dossier de demande d'autorisation environnementale pour étendre l'ISDND, sous la forme d'une réhausse implantée sur les plus anciens casiers.

Le bilan environnemental des deux installations est positif : la majorité du suivi environnemental mis en œuvre est conforme au cadre réglementaire.

Le SMET 71 est désormais tourné vers l'objectif 2025, première échéance du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets dans lequel ses activités s'inscrivent : la rapide baisse des tonnages enfouis autorisés, croisé à la très forte hausse de TGAP à cet horizon, sont désormais le principal défi à relever à court terme.

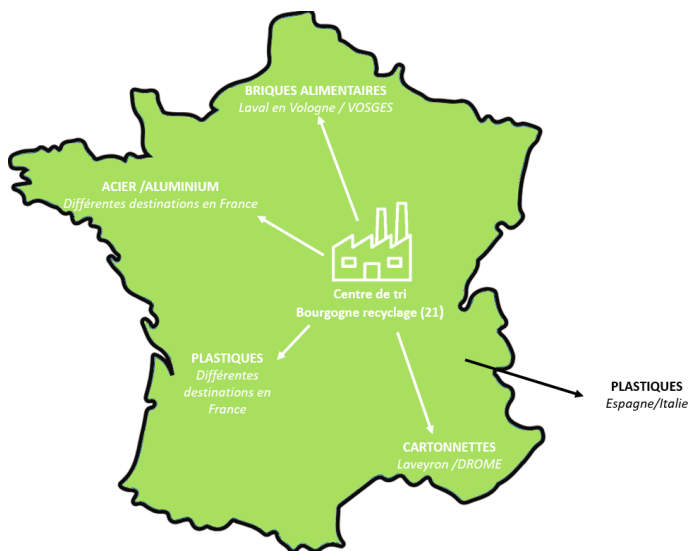
Les déchets recyclables

Les emballages ménagers recyclables de la collectivité sont réceptionnés dans le Centre de Tri de Travoisy à proximité de Beaune (21).

Le process permet de séparer les corps creux (bouteilles, boîtes) des corps plats (papiers, cartons, briques alimentaires). Toutes ces matières sont conditionnées et expédiées vers des usines de recyclage de proximité.

Matériaux	Repreneurs	Lieu de recyclage	Tonnages annuel	Equivalence en produits recyclés	
Papiers journaux	Bourgogne recyclage	Ruffey les beaune (21)	207,56	2 686 070	Boite de chaussure
Cartonnettes	Emin Leydier	Laveyron (26)	76,901	3 769 656	Boite d'œufs
Aciers	Arcelor	France	26,5993	57	Voitures
				751	Chariots
Aluminium	Affimet	France	3,994	2	Vélo
				3994	Trottinettes
Briques alimentaires	Revipac	Laval sur Vologne (88)	11,626	52	Rouleau de papier cadeau
				15 853	Rouleau de papier toilette
Plastiques	Valorplast	France	61,004	20 178	Couette
		- Comptoir des platiques de l'ain (5,19%)		201	Tuyaux
		- Dentis recyclage Italy SRL (3,26%)		56 311	Pull polaire
		- Freudenberg performance Materials SAS (22,76%)			
		- Gurit Italy PET recycling SRL (3%)			
		- Paprec agende la loyere (8,25%)			
		- Plastipak packaging France (35,42%)			
		- SIMINCO (12,90%)			
		- Wellman france recyclage (3,82%)			
		- Wellman Neufchateau recyclage (5,4%)		1 736	Bac de collecte

Tableau 22 : Destination des déchets issues de la collecte sélective



La majorité des déchets recyclables de la collectivité sont traités en France. Seules 10 tonnes partent en Italie ou en Espagne.

Figure 16: carte de la destination des déchets issus de la collecte sélective

➤ Les refus de tri

Les refus de tri (indésirables) sont valorisés dans l'Unité de Production de Combustibles Solide de Récupération (CSR) de travoisy (21)

Le CSR alimente les cimenteries, les chaufferies industrielles et les fours à chaux en substitution d'énergies fossiles.



Figure 17 : Unité CSR de Bourgogne recyclage

Déchèteries

Chaque année, notre prestataire de collecte nous fournit le bilan. Ce dernier permet de visualiser l'impact environnemental positif de la valorisation des déchets du territoire. Ce n'est pas un bilan exhaustif mais une simple estimation ciblée sur 3 postes principaux : économie d'énergie, Eq CO2 évité et économie d'eau.

Ces calculs d'équivalence ont été effectués sur les matières valorisées ayant fait l'objet d'une pesée.

« Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux.

L'incorporation d'une Matière première de recyclage (MPR) vierge permet une moindre consommation d'énergie, d'eau et une moindre émission de CO2. (source ADEME) »



Energie économisée



8 379

foyers français alimentés
en électricité pendant 1 mois



Equivalence CO2 évité



193

vols allers-retours
Paris - Londres par passager



Eau économisée



1 391

foyers français alimentés
en eau pendant 1 mois

Sources :

- Production énergie
 - ADEME
 - SVDU
 - RTE

- CO2 évité
 - ADEME, Eco Emballage
- Économie d'eau
 - ADEME, Eco Emballage
 - Observatoires de l'eau - ISTA

Destination des déchets issus des collectes (hors déchèterie)

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballage en métaux ferreux	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en aluminium		
Déchets d'emballages en verre	Recyclage Verre - SGE Chalon sur Saône	71 - Chalon-sur-Saône
Déchets d'emballages en papier ou carton	Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune
Déchets d'emballages en carton complexe		
Journaux et magazines		
Déchets d'emballages en matières plastiques		
Déchets textiles	Tri de textiles - le Relais Bourgogne	71 - Crissey
Ordures ménagères résiduelles	Cet2 Chagny	71 - Chagny
Refus de tri	CSR - Centre de Tri Ruffey les beaune	21- Ruffey les beaune

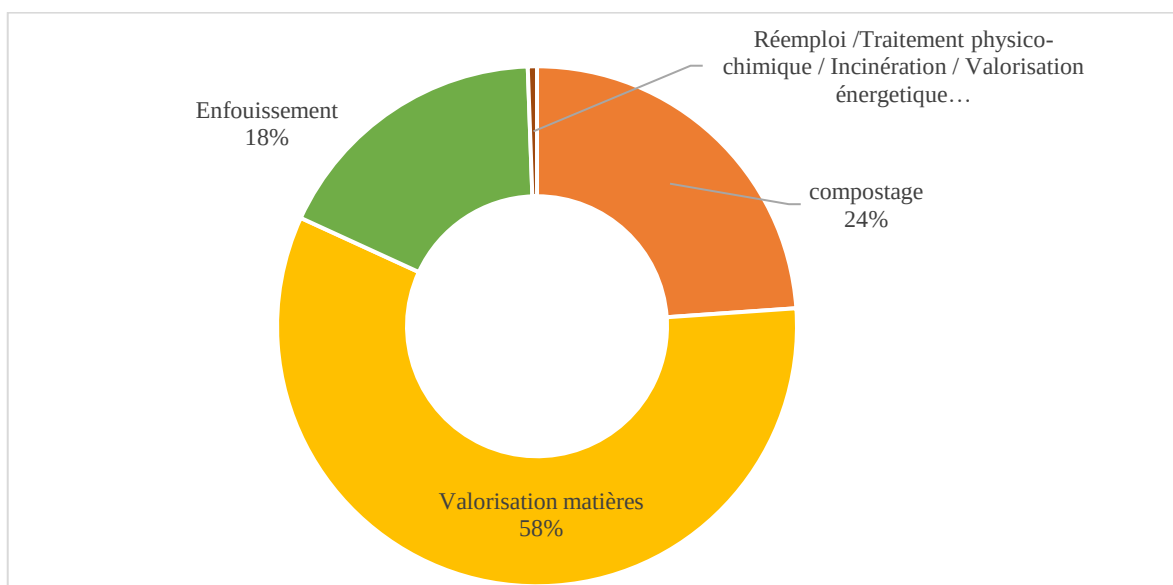
Tableau 23 : Destination des déchets du territoire, hors déchèterie

Destination des déchets issus des déchèteries

Type de flux	Installations de traitement			
	Type d'installation	Installation destinataire	Commune d'implantation	Dpt
Déchets verts	Compostage	VEOLIA Valest	Granges	71
		Leledy compost	Alleriot	
Déchets de bois	Compostage	VEOLIA Valest	Granges	71
Métaux	Valorisation matière	DESPLAT	Chalon sur Saône	71

Pneus	Valorisation matière	Transport Alain Cassier	Cercy-la-Tour	58
Textiles	Valorisation matière	Le relais Bourgogne	Saint Marcel	71
Cartons	Valorisation matière	DESPLAT	Chalon sur Saône	71
Gravats	Valorisation matière	La carme	Sennecey le Gd	71
DNR	Enfouissement	Cet2 Chagny	Chagny	71
Mobilier (DEA)	Valorisation matière			
Huiles végétales	Valorisation matière	ECOGRAS	LONGVIC	21
Huiles minérales	Valorisation matière	SEVIA	Longvic	21
DEEE	Démantèlement	ESKA	Chalon sur Saône	71
Batteries	Démantèlement	STCM	Bazoches-les-Gallerand	45
Piles	Valorisation matière	COREPILE		75
Lampes et tubes fluorescents	Valorisation matière	RECYLUM		75
Peintures / Solvants	Incinération avec Valorisation énergétique	SOLAMAT MEREX	Fos-sur-Mer	13
Combustibles	Valorisation énergétique	SOLAMAT MEREX	Fos-sur-Mer	13
Déchets phytosanitaires / PNI	Incinération	SOLAMAT MEREX	Fos-sur-Mer	13
Déchets acides et basiques	Traitement physicochimique	EDIB	Longvic	22
Aérosols	Cryogénie Valorisation matière	SARP	La Talaudière	42

Tableau 24 : Destination des déchets du territoire issus de déchèterie



Graphique 21 : Valorisation des déchets

Chiffres clés

Sur notre territoire, la valorisation matière représente 82%



Bilan

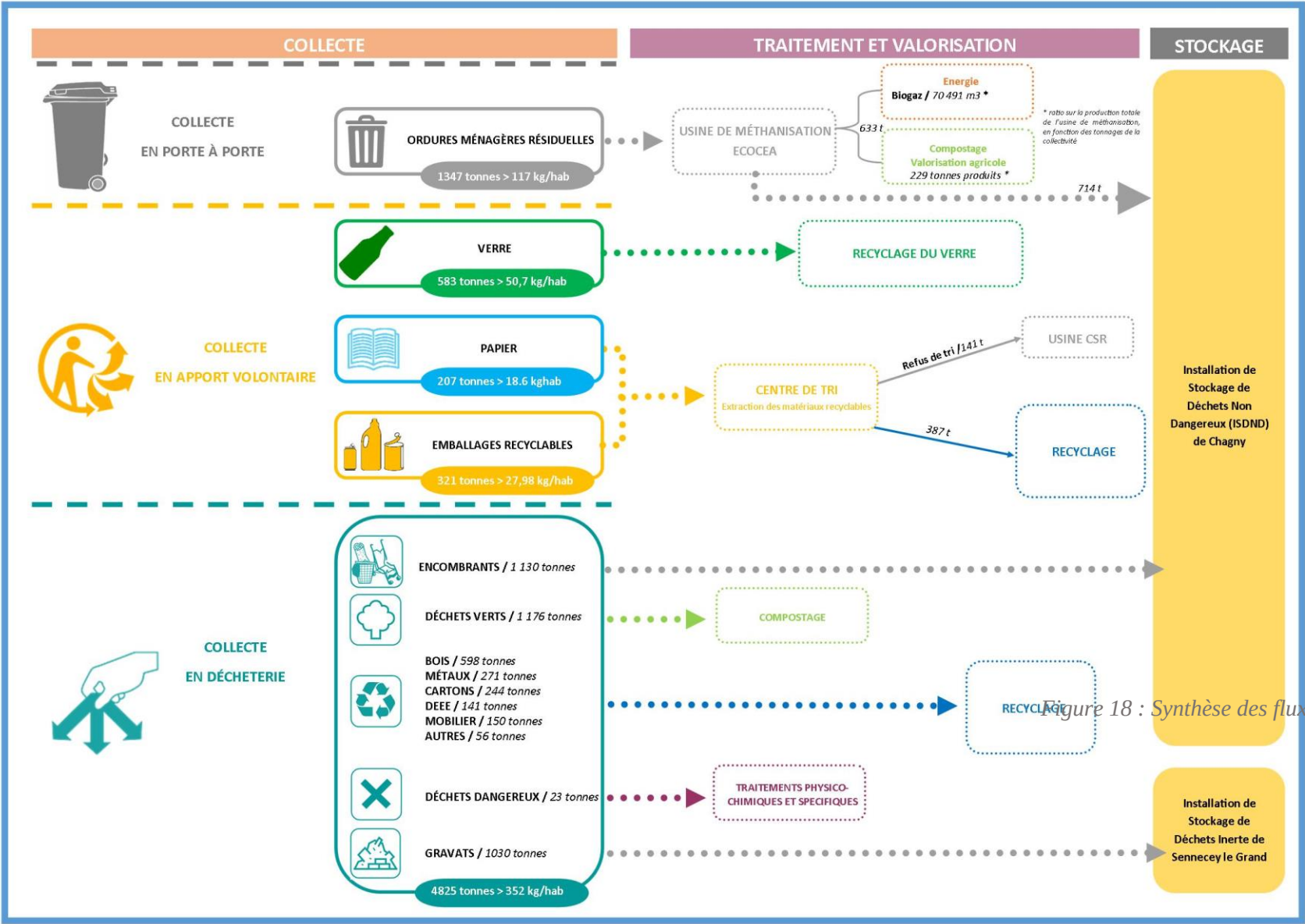


Figure 18 : Synthèse des flux

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets



Personnel intercommunal

➤ Les agents

Personnel administratif

La Communauté de Communes bénéficie de deux personnes au service administratif. Un responsable de service à temps plein assurant une partie de l'accueil du public, la gestion des différents contrats, les relations avec les partenaires et la gestion du personnel. Un second agent assure plus particulièrement le suivi de la redevance incitative pour 0,36 ETP.

Gardiennage des déchèteries

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le haut de quai, c'est-à-dire le gardiennage, de chacune des déchèteries est géré en régie par la Communauté de Communes. A ce jour, trois agents titulaires et un CDD assurent le gardiennage et l'entretien des sites.

Cela représente 3,19 ETP.

Services techniques

L'entretien des abords des points d'apport volontaire, la collecte des PMR et la maintenance des bacs sont assurés par deux agents techniques, soit 1,21 ETP.

Sur l'année 2021, l'ensemble des agents du service déchets ont eu 34 jours d'absence.

➤ Les formations

En 2020, les principaux axes de formation ont porté sur :

- La relation entre usagers et agents des services déchets et propreté pour 2 agents sur 1 jour.
- Communication déchets pour 2 agents sur 1 jour

Chiffres clés



5,76 ETP soit :

- 4 gardiens = 3.19ETP
- 2 Administratifs = 1.36 ETP
- 1,5 Agent d'entretien = 1.21 ETP

Dont 57% de femmes

Personnel géré par les prestataires

Collecte des ordures ménagères

Toutes les tournées de collecte en porte à porte sont réalisées par un équipage constitué d'un conducteur et d'un rippeur. Ce mode de collecte est possible car les véhicules sont équipés de lèves conteneurs automatiques.

Au total, la collecte représente 3 334 h/an (soit 2.08 ETP) pour les deux agents du prestataire de collecte.

Collecte des points d'apports volontaires (emballages et papier)

Le collecte des PAV par le prestataire mobilise 1,07 ETP soit 1464 h/ an pour les emballages et 250 h/an pour le papier

Collecte du verre

Sur notre territoire, deux camions avec remorque et donc deux chauffeurs sont affectés en alternance à la collecte du verre. Pour 2021, la prestation représente 395h/an soit 0.11 ETP.

Collecte des déchets en déchèterie

- Déchets non dangereux

Un agent est affecté par le prestataire pour les sites de Nanton et Sennecey le Grand. Concernant Malay, la collecte est assurée par 5 chauffeurs basés sur le dépôt de Lons le Saunier. Ce sont les gardiens qui commandent les bennes à faire vider

- Déchets dangereux

La collecte est assurée par un chauffeur, sur demande.

Le prestataire bénéficie de 8 chauffeurs, de 3 chimistes et de 3 opérateurs de tri.

En cas de déchets très dangereux non inclus dans le marché (cas de l'acide picrite par exemple), un chimiste est envoyé pour désactiver la substance et l'envoyer dans la filière adaptée.

La prévention des risques et des effets dommageables sur la santé de l'homme et de l'environnement



La résorption des points dangereux de collecte

Les recommandations de la CRAM excluent toute circulation autrement qu'en marche normale (c'est-à dire en marche avant). La Communauté de Communes a engagé un travail de résorption des points dangereux (collectes en marche-arrière...).

Un travail en partenariat avec le prestataire de collecte et les Communes est en cours afin de réduire les points noirs de collecte.

Chiffres clés



En 2021, 26 points noirs identifiés, contre 37 en 2017 soit -29%

Consommation de carburant

	Km parcourus	Estimatif consommation carburant en litres	Rejet de CO2 en T
Collecte Omr	38171	15459	49,01
Collecte PAV	41499	16807	53,28
Collecte verre	15000	7080	22,44
Collecte déchèterie	50873	20604	65,31
Collecte déchets dangereux	6740	2730	8,65
Service techniques/ maintenance	16717	2612	6,79
TOTAL	169000	65292	205,49

*En considérant un facteur d'émission du Gazoil routier de 3,17 kg de CO2/L et une consommation moyenne des véhicule ampliroll de 40,5 L/100

Tableau 25 : Tableau des kilomètres parcourus, de la consommation de carburant et des rejets de CO2

Chiffres clés

169 000 km parcourus pour
205 t de CO2 emis



En 2020, 5 604 tonnes de déchets ont été collectées sur le territoire avec 169 000 km parcourus pour l'ensemble de la gestion du service (soit 156 traversé de la France).

Les émissions produites et évitées de l'année 2021 dans le cadre de l'activité de collecte du prestataire s'élèvent à 198t de CO2 et à 6.8t pour la collectivité. La forte hausse des tonnages de 2021 des tonnages entraîne une hausse des émissions de CO2 car le prestataire est obligé de faire plus de rotation.

* Calcul de la production de GES effectué en fonction de la consommation moyenne du véhicule ainsi que des kilomètres parcourus.

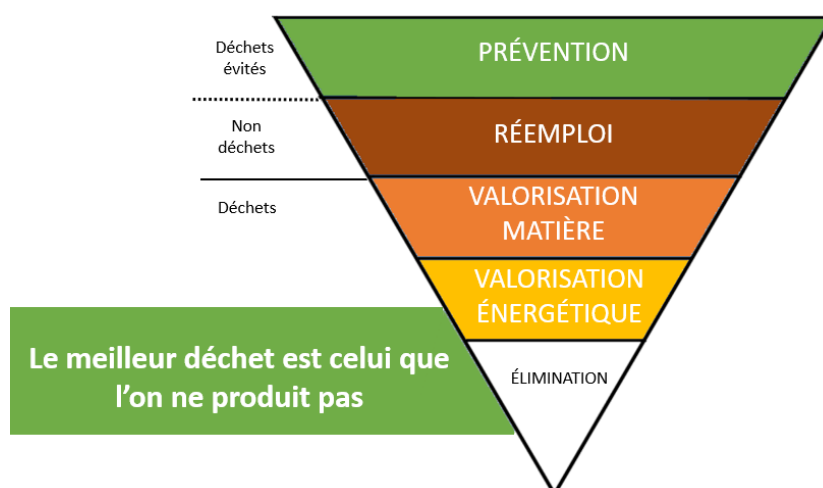
La prévention



En même temps que la réflexion sur la mise en place de la redevance incitative, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » s'est engagée dans la réalisation d'un programme local de prévention des déchets et d'un programme de compostage subventionnés par l'ADEME. Les deux sont aujourd'hui terminés.

En 2018, la Région Bourgogne-Franche-Comté a réalisé plusieurs groupes de travail afin d'élaborer le PRPGD (Plan Régional de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). A l'échelle de la Communauté de Communes les actions de prévention se sont poursuivies bien qu'aucune délibération n'ait été prise pour la mise en place de notre nouveau PLPDMA en raison de l'attente des orientations de la Région.

De plus, une réflexion est en cours à l'échelle du SMET 71 afin que ce PLPDMA soit porté par le syndicat de traitement, nous permettant ainsi de mutualiser les compétences et les coûts de chacun.



La Communauté de Communes mène des actions à destination du grand public afin de diffuser des messages sur la prévention et d'inciter les habitants à réduire leurs déchets.

Le post-COVID a malheureusement empêché la tenue de nombreuses manifestations et animations.

Thématique	Nombre d'animation
Sensibiliser les citoyens aux enjeux de la prévention et de l'éco-consommation	0
Engagement dans une démarche des collectivités	1
Développer le compostage	1
Développer le jardinage au naturel	0
Distribution de stop-pub aux usagers	1
Promouvoir la seconde vie des objets	1
Réduire le gaspillage alimentaire	0
Favoriser les produits réutilisables	0
Action envers les commerçants	0
Sensibiliser les enfants à la prévention des déchets	1

Tableau 26 : Répartition des actions de préventions par thématique sur 2021

Quelques actions de 2021



Figure 19 : Collecte de jouets à l'EEJ en faveur de la ressourcerie de Tournus

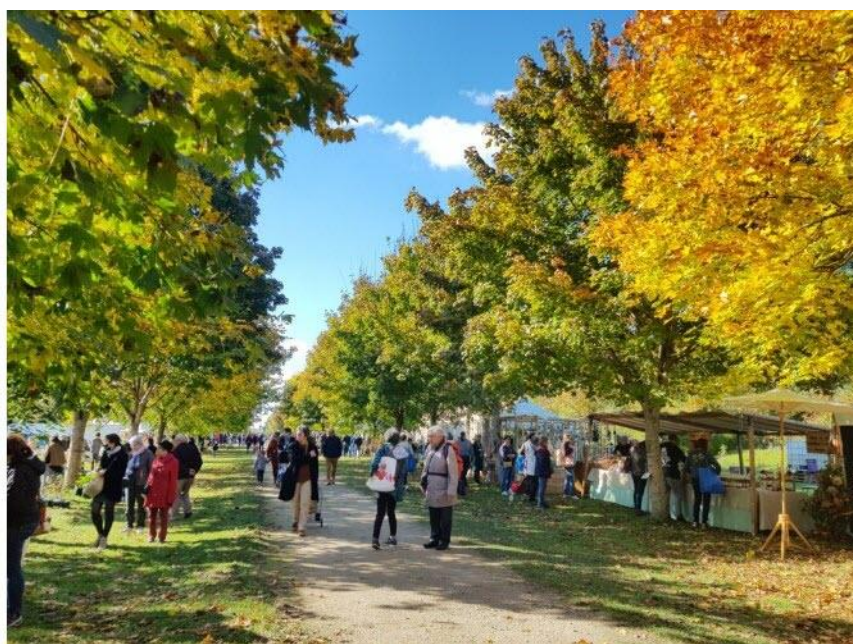


Figure 20 : Foire aux plantes rares 2021

Le compostage

La Communauté de Communes a, depuis 2011, une opération compostage. Aujourd'hui 820 composteurs sont installés dont 30 installés dans l'année en 2021 :

Un agent de la collectivité est formé dans le cadre de ce programme pour être maître-composteur. Il suit régulièrement les formations du CNFPT afin de pouvoir accompagner au mieux les usagers et les structures du territoire.

- Trois structures en compostage autonomes
- Trois compostages en pieds d'immeuble
- Cinq compostages en cœur de village
- 820 composteurs individuels de distribués à tarif préférentiel
- Plusieurs écoles du territoire équipés en composteurs

Chiffres clés

820 composteurs individuels
soit 14% de la population



Il est à noter que le compostage collectif est pris en charge à 100% par la collectivité



Figure 21 : Composteurs du college et Composteurs collectifs de Mancey

La communication sur le territoire



Sensibilisation du grand public

Différentes publications sont disponibles afin de sensibiliser les usagers à une meilleure gestion des déchets. De plus, des animations sont réalisées régulièrement sur le territoire permettant de toucher une partie de la population.

- Edition 1 fois par an d'un journal intercommunal avec une double-page sur les déchets
- Insertion d'articles dans les journaux municipaux et locaux
- Distribution de plaquettes d'informations
- Organisation de journées d'informations : jardinage au naturel/ gaspillage alimentaire/ménage écologique
- Organisation d'actions dans les écoles: tri, compostage et prévention
- Animations en déchèteries : compostage et paillage
- Réalisation d'un guide du tri en vacances, en différentes langues

Communication permanente du service – relation avec les usagers

Le service déchets est joignable par le biais d'un numéro unique et a pour objectif d'assurer une réelle proximité avec les usagers dans le traitement de leurs demandes. Le service déchets gère 5 695 abonnements. Les usagers peuvent contacter le service par téléphone, par mail, par courrier, ou en se déplaçant au siège de la Communauté de Communes, situé à Sennecey le Grand.

Ils peuvent prendre attache avec le service déchets du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Une ligne directe est mise en place au 03 85 44 78 99 et deux mails sont disponibles :

- ri@cc-saonegrosne.fr -> dédié aux demandes liées à la redevance incitative
- environnement@cc-saonegrosne.fr -> pour toutes demandes sur les déchets

Il est également possible pour les usagers de contacter directement les déchèteries de Sennecey le Grand ou de Nanton. La déchèterie de Malay n'étant pas équipée de ligne téléphonique.

➤ Site internet

La Communauté de Communes possède un site internet mis à jour régulièrement.

Ce dernier communique également sur les déchets grâce aux pages suivantes :

Rubrique GESTION DES DECHETS

- Collecte des déchets et redevance incitative
- Le tri des déchets
- Les déchèteries
- La prévention des déchets
- Le compostage

Communication ponctuelle

En fonction des nouveautés et des différentes informations, la Communauté de Communes communique ponctuellement, via sa page facebook.

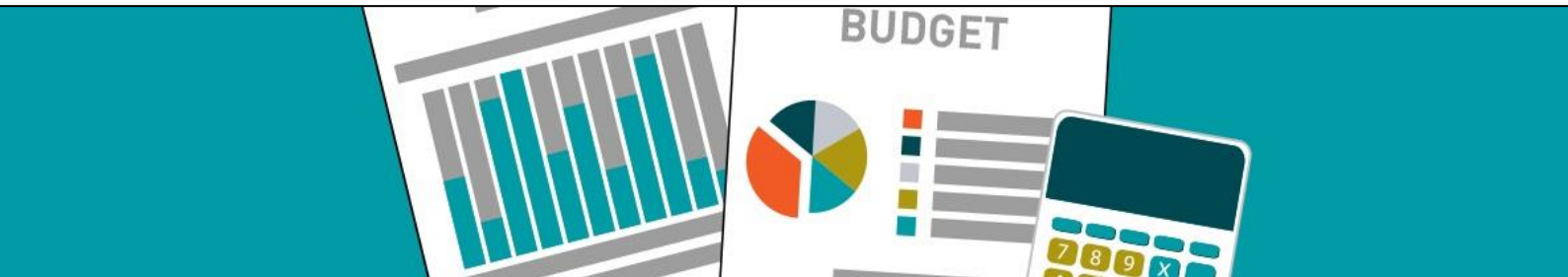
Synthèse et réclamations

Par ordre de fréquence, les réclamations portent :

- Facturation des maisons inhabitées et des résidences secondaires
- Mise en place de l'aide levée
- Modification de la taille du bac
- Problèmes de ramassages

LES INDICATEURS FINANCIERS

Le budget annuel du service



Le budget « déchets » est un budget annexe, qui fait l'objet d'une comptabilité distincte du budget général de la collectivité. L'équilibre est obtenu par les recettes provenant principalement de la redevance incitative payée par les usagers du service et les subventions des éco-organismes.

Les dépenses de l'année 2021 s'élèvent à 1 422 171,69 € TTC dont 1 341 618,05 € pour le fonctionnement et 80 553,69 € pour l'investissement.

Chiffres clés

Résultat de clôture de l'exercice :

- Investissement = - 6 608,07€
- Fonctionnement = 58 771,89€
- Résultat global = 52 165,82€



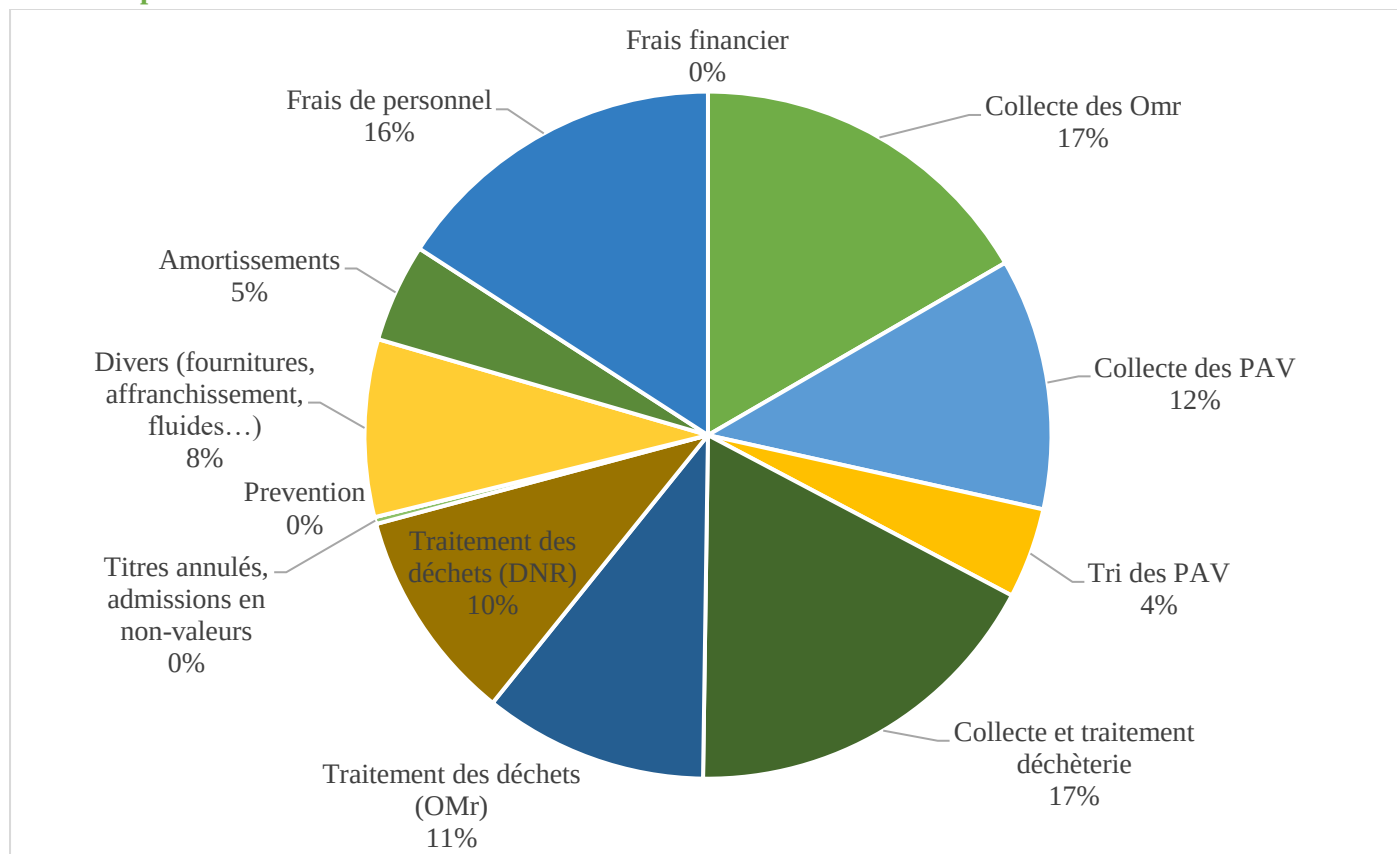
Le budget 2021

		Dépenses	Recettes
Investissement	Prévue	104 115,00 €	104 115,00 €
	Réalisé	80 553,69 €	73 947,62 €
Fonctionnement	Prévue	1 368 377,00 €	1 368 377,00 €
	Réalisé	1 341 618,05 €	1 400 389,94 €

Tableau 27 : Compte administratif

Le budget fonctionnement

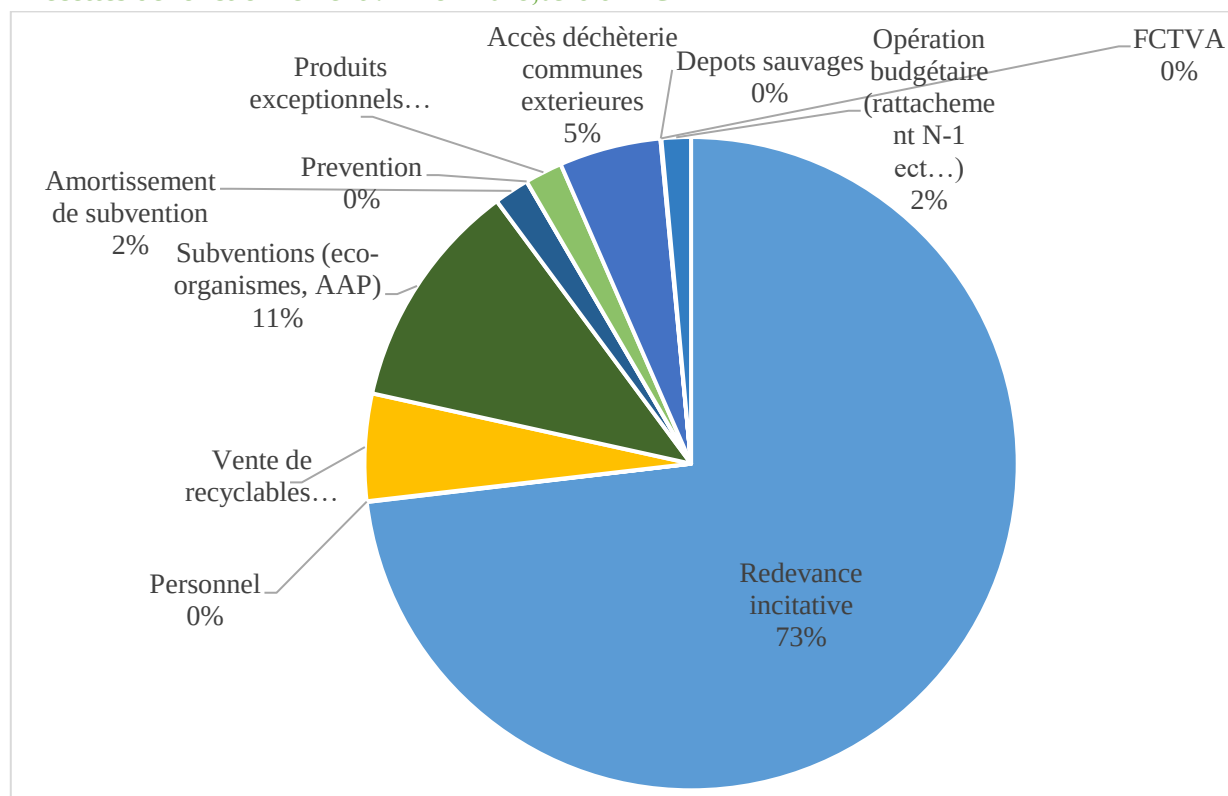
➤ Dépenses de fonctionnement : 1 341 618,05 € TTC



Graphique 22 : Dépenses de fonctionnement

La collecte et le traitement des déchets constituent une large part des dépenses de fonctionnement (69%)

➤ Recettes de fonctionnement : 1 341 618,05 € TTC

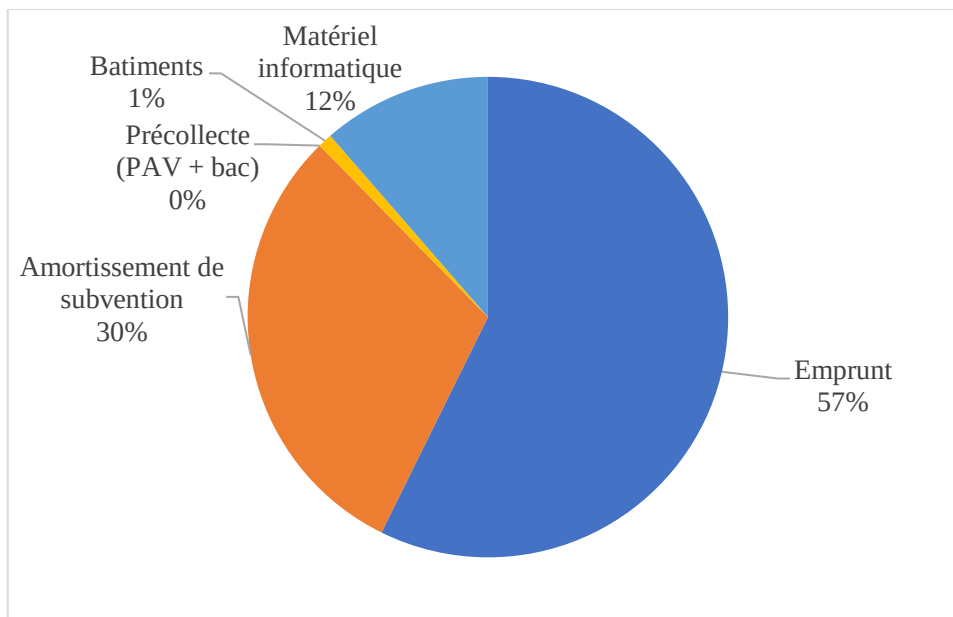


Graphique 23 : Recettes de fonctionnement

La principale recette provient de la redevance incitative (73%).

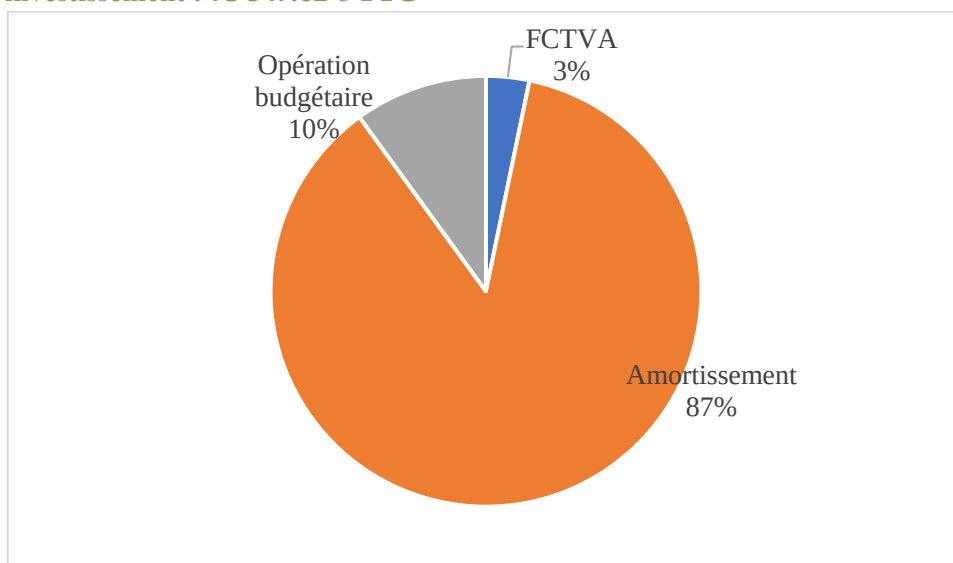
Le budget investissement

➤ Dépenses d'investissement : 80 553.69 € TTC



Graphique 24 : Dépenses d'investissement

➤ Recettes d'investissement : 73 947.62 € TTC



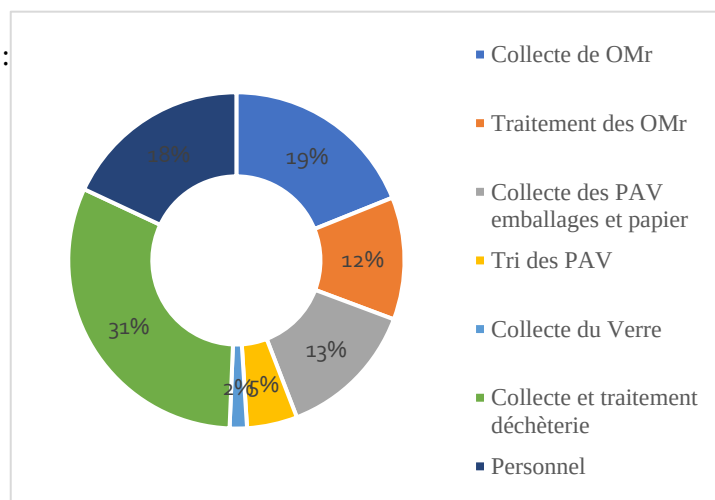
Graphique 25 : Recettes d'investissement

Coûts par filière

Le tableau ci-dessous présente les principaux postes de dépenses :

Filière	Montant annuel TTC
Collecte de OMr	230 639,75 €
Traitement des OMr	143 719,69 €
Collecte des PAV emballages et papier	163 991,46 €
Tri des PAV	59 057,60 €
Collecte du Verre	20 272,37 €
Collecte et traitement déchèterie	381 937,67 €
Personnel	219 916,98 €

Tableau 28 : répartition des principaux postes de dépenses



Graphique 26 : répartition des principaux postes de dépenses

Créances éteintes et irrécouvrables

➤ Créances irrécouvrables

Il s'agit de l'admission en non-valeur. C'est le conseil Communautaire qui décide l'admission en non-valeur des créances par délibération dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

La demande d'admission en non-valeur relève de l'initiative du comptable public ; il la sollicite lorsqu'il démontre que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...) ;
- Dans le refus du Président de la collectivité d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus) ;
- Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Pour l'année 2021, 0€ ont été admis en non-valeurs.

➤ Les créances éteintes

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (art. 643-1, code de commerce)
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (art. L. 332-5 code de la consommation)
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (art. L. 332-9 code de la consommation)

Pour l'année 2021, 1578.79€ ont été admis en créances éteintes.

Bilan Budget 2021

En 2021, la collectivité a subi un accroissement des tonnages sur l'ensemble des flux (Ordures ménagères, tri sélectif et déchèteries).

Ces tonnages sont exceptionnels car, non seulement cela ne s'est jamais vu durant les 5 dernières années, mais, nous constatons, également, que les apports ne diminuent pas durant les mois d'hiver, comme c'est le cas habituellement.

Ces tonnages supplémentaires peuvent s'expliquer par plusieurs choses :

- Tri effectué durant la période COVID, déposé sur 2021,
- Enormément de vente de maison,
- Aménagement de grange,
- Auto-réhabilitation.

Pour 2021, cette hausse inattendue impacte le budget puisque nous ne pourrions pas inscrire les dépenses liées au mois de décembre 2021 sur le budget 2021 (prestations de services liées à la collecte et au traitement des déchets, SMET 71, remboursement de frais au budget général, non valeurs pour 2015 et 2016).

Cela représente environ 80 000€ de dépenses non inscrites budgétairement. En parallèle, nos recettes ont également augmenté et nous allons percevoir environ 70 000€ de recettes supplémentaires liées aux éco-organismes et aux ventes de matériaux en déchèterie (ferraille et carton).

La matrice des coûts

ADOPTEZ LA MATRICE DES COÛTS



La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés. ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts. De plus, la méthode de calcul étant standardisée, cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.

La matrice a été produite depuis 2013. La réflexion sur les coûts est affinée chaque année ce qui conduit à modifier les périmètres d'affectation des coûts. Dans ce cadre, la Communauté de Communes « Entre Saône et Grosne » s'est engagée dans une réflexion de comptabilité analytique en 2015.

La reprise des années antérieures pour obtenir des matrices homogènes est impossible et il convient d'être prudent dans l'analyse comparative d'une année sur l'autre.

Annexe 7 : Export matrice des coûts en €

Le financement par la redevance incitative



La redevance incitative

La redevance incitative est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, pour tous les usagers du service, sur l'ensemble du territoire.

Elle permet de financer le service de collecte (déchets ménagers résiduels, sélectif, déchèterie), le transport, le traitement des déchets (tri, compostage, enfouissement...). Elle couvre également la mise à disposition des équipements (conteneurs, composteurs, colonnes...), l'accès aux déchèteries, les actions de sensibilisation et de prévention, le service social pour les personnes ne pouvant se déplacer, ainsi que les frais de fonctionnement du service.

➤ Répartition des usagers

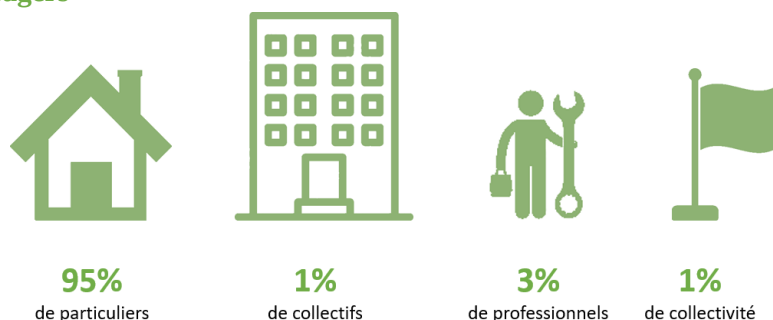


Figure 23 : Répartition des usagers en fonction du volume du bac OMr mis à disposition

➤ Tarifs annuel 2021

Etablie à l'année, elle est composée de deux éléments :

- Une part fixe qui correspond à l'abonnement au service de gestion des déchets. Cette part finance :
 - La collecte en porte à porte des bacs à ordures ménagères pour 12 ramassages par an (proratisés sur la période de présence) et leur traitement,
 - L'accès aux déchèteries communautaires (20 passages inclus dans l'abonnement, proratisés sur la période de présence),
 - La collecte en point d'apport volontaire du verre, des emballages recyclables, et du papier, ainsi que de leur traitement,
 - La gestion du service.
- Une part variable qui est calculée en fonction du nombre de fois où le bac est collecté. Les levées au-delà des 12 comprises dans la part fixe seront donc considérées et facturées dans cette part variable.

Pour 2021, les tarifs étaient les suivants; la grille tarifaire s'applique à compter du 1^{er} janvier.

	40 L	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Part fixe obligatoire	113,76 €						
Par variable (Bac poubelle et 12 ramassages)	24,24 €	34,68 €	43,44 €	57,72 €	71,64 €	323,44 €	748,08 €
TOTAL	138,00 €	148,44 €	157,20 €	171,48 €	185,40 €	437,20 €	861,84 €
Levée supplémentaire	1,89 €	2,81 €	3,74 €	5,12 €	6,49 €	7,11 €	13,05 €
Passages en déchèteries supplémentaires	5 €						

Tableau 29 :
Tarifs de la
redevance
incitative en
vigueur

Cependant, à compter de 2021, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est amenée à augmenter de façon importante d'ici 2025, passant de 25€/tonne, à 65€/tonne.

Pour la partie ordures ménagères et encombrants, cela représente, pour notre collectivité, et donc pour les usagers, une hausse de 95 000€ HT environ.

C'est pourquoi, pour 2021, il n'y a pas eu d'autres choix que d'appliquer une augmentation de 2% sur l'abonnement de la redevance et de 1% sur les levées supplémentaires. Ce produit servant uniquement à absorber l'évolution de cette taxe.

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux concernées	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	à partir de 2024
A. - Installations non autorisées	tonnes	151	152	164	168	171	173	175
B. - Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté	tonnes	24	25	37	45	52	59	65
C. - Installations autorisées qui sont exploitées selon la méthode du bioréacteur et réalisent une valorisation énergétique du biogaz capté	tonnes	34	35	47	53	58	61	65
D. - Installations autorisées relevant à la fois des B et C	tonnes	17	18	30	40	51	58	65
E. - Autres installations autorisées	tonnes	41	42	54	58	61	63	65

Tableau 30 : Augmentation de la TGAP à compter de 2021

➤ Les cas particuliers

En cas de naissance 8 ramassages supplémentaires à l'abonnement annuel peuvent être accordés sur présentation d'un acte de naissance. Cette aide permet de faciliter l'élimination des déchets liés à un enfant en bas-âge pour une durée de deux ans à compter de la date de naissance de l'enfant.

Ces levées peuvent également être accordées pour des raisons de santé (production de déchets médicaux etc.) sur présentation d'un justificatif.

Elle s'étend aussi aux professionnels tels que les assistantes maternelles ou les restaurateurs dans le cadre de leur activité.

➤ Les moyens de paiements

Plusieurs moyens de paiement sont à la disposition des usagers :

- en espèces ou par carte bancaire, directement à la Trésorerie de Sennecey le Grand,
- par chèque à l'adresse indiquée sur la facture,
- par prélèvement, soit à l'échéance (via le TIP), soit trois fois à l'année,
- par paiement en ligne sur le site internet TIPI.

Les accès en déchèterie

En 2017, un nouveau système d'accès aux déchèteries a été instauré. Les usagers doivent être dotés d'un badge afin d'enclencher l'ouverture d'une barrière automatique.

Ce système a été pensé afin de mieux gérer la fréquentation sur les sites (usagers venant d'autres territoires, professionnels) et pour éviter que des personnes extérieures à notre collectivité accèdent aux déchèteries communautaires.

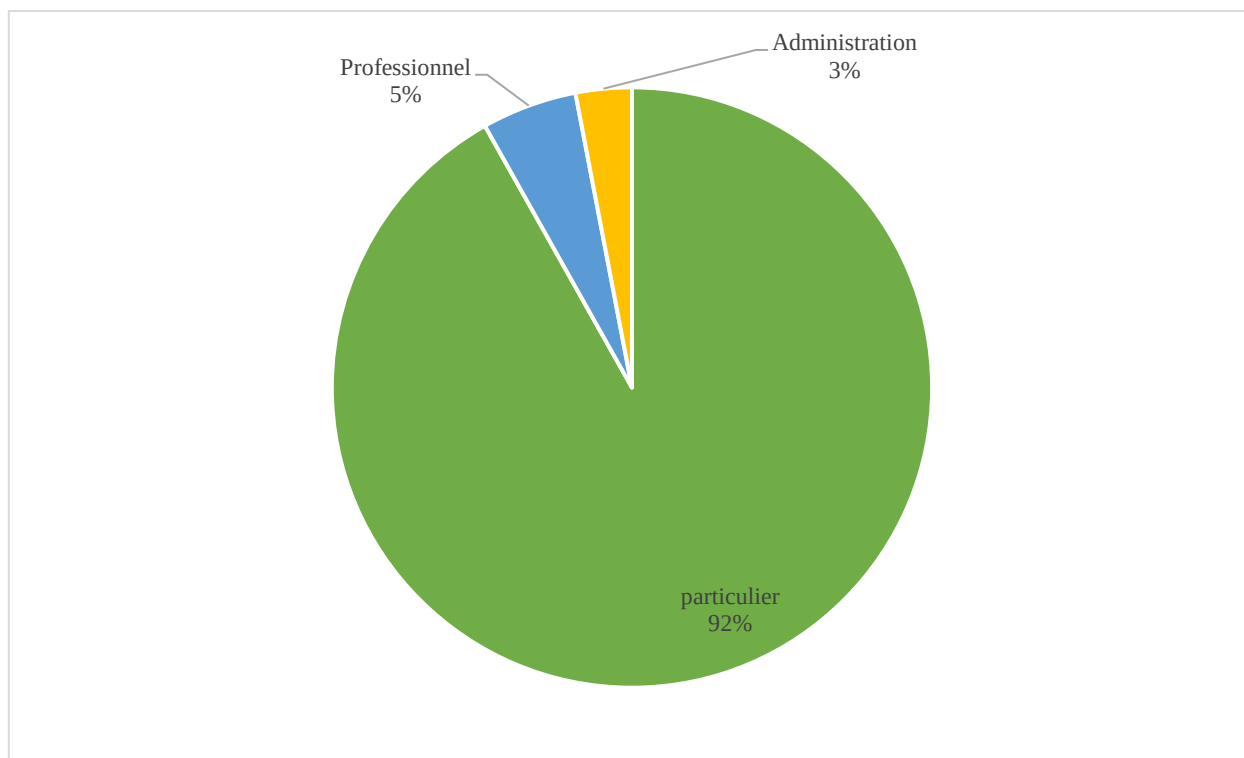
➤ Particuliers :

- 20 passages inclus dans l'abonnement de redevance incitative "particulier" (proratisés sur la période de présence)
- 5€ par passage supplémentaire, au-delà

➤ Professionnels :

- 6 passages inclus dans l'abonnement de redevance incitative "professionnel"
- 16€ par passage supplémentaire, au-delà

Bilan de la redevance incitative



Graphique 27 : Financement de la redevance incitative par type d'utilisateur

Suivi des recouvrements de la redevance incitative

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Facturation redevance incitative	745 275,94 €	865 576,35 €	862 565,17 €	872 289,15 €	1 002 420,50 €	1 026 783,61 €	1 022 406,88 €	1 022 606,70 €	1 037 594,41 €
Reste à recouvrer				4 003,94 €	9 624,76 €	13 641,25 €	21 057,32 €	27 884,29 €	37 238,59 €
Non valeurs	1 579,34 €	5 307,16 €	4 995,82 €						
% Reste à recouvrer	0,21	0,61	0,58	0,46	0,96	1,33	2,06	2,73	3,59

Tableau 31 : Suivi des recouvrements de la redevance incitative

Les prestations rémunérées



Ce tableau présente les montants des prestations totales liées à l'exercice du marché sur l'année.
Certaines factures peuvent avoir été rattachées à l'exercice suivant.

Prestataires	Objet	Début du marché	Fin du marché	Montant TTC des factures payées en 2018 (début marché)	Montant TTC des factures payées en 2019	Montant TTC des factures payées en 2020	Montant TTC des factures payées en 2021	Evolution départ marché à 2022 en %
Onyx Est	Collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels et assimilés	01/01/2018	31/12/2022	235 596,72 €	248 315,16 €	248 537,04 €	251 607,00 €	6,80
Onyx Est	Collecte en apport volontaire des déchets ménagers recyclables	01/01/2018	31/12/2022	137 963,15 €	138 536,19 €	150 278,34 €	148 803,13 €	7,86
Mineris	Collecte en apport volontaire du verre	01/01/2018	31/12/2022	21 112,09 €	21 963,72 €	21 669,45 €	21 857,05 €	3,53
Bourgogne recyclage	Tri des déchets ménagers recyclables	01/01/2018	31/12/2022	62 796,71 €	59 267,60 €	61 999,76 €	66 734,26 €	6,27
Onyx est	Marché de prestations de service relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets collectés en déchèteries – Collecte et traitement des déchets non-dangereux	01/01/2018	31/12/2022	209 282,19 €	216 499,49 €	194 171,70 €	251 375,38 €	20,11
Edib	Marché de prestations de service relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets collectés en déchèteries – Collecte et traitement des déchets dangereux	01/01/2018	31/12/2022	7 465,99 €	9 342,33 €	8 919,28 €	7 848,25 €	5,12
SMET	Traitement des Omr et des DNR	Délégation de compétence par arrêté préfectoral		263214,73	275863,5	275726,04	342555,71	30,14

Tableau 32 : Liste des marchés en cours

Les indicateurs complémentaires



Les soutiens des Eco-organismes

Soutiens	Déchets concernés	Recette 2019	Recette 2020	Recette 2021
Eco DDS	Déchets toxiques	3 109,39 €	3 107,82 €	3 105,72 €
Eco mobilier	Mobilier	9 532,58 €	9 481,72 €	11 072,7 €
EcoTLC	Textiles	1 134,60 €	1 129,40 €	1 122,4 €
Ocad3e	DEEE (appareils électriques)	12 820,00 €	11 129,40 €	11 758,62 €
TOTAL		26 596,57 €	24 848,34 €	27 059,44 €

Tableau 33 : Soutien des Eco-organismes 2020

➤ Zoom sur CITEO

CITEO (fusion d'Ecofolio et Eco Emballages) soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages. Les recettes 2021 seraient de 83 615€ pour les emballages (estimatif réalisé sur le simulateur de CITEO), soit 7,27 €/hab.

Avec la mise en place du barème F, la collectivité doit fournir annuellement un plan d'actions visant à améliorer la performance environnementale et technico-économique.

Le plan d'actions au titre de l'année N est complété conformément au format défini dans l'Espace Collectivité avec :

- Des données N-1 sur la situation initiale de la collectivité (performances en tonnes et coûts via SCC). La validation du SCC est une condition nécessaire pour pouvoir prétendre au critère 2.
- Des leviers d'amélioration prédéfinis parmi des grandes thématiques, proposés à la collectivité. Cette dernière peut cependant en proposer d'autres, en concertation avec Citeo.
- Une description du plan d'actions à mettre en œuvre en N+1.

Le plan d'actions peut porter sur tout ou partie du territoire de la collectivité. Il concerne le dispositif de collecte sélectif et de tri des emballages légers et/ou du verre. Il peut être annuel ou pluriannuel.

Territoire concerné	Population concernée	Objectif	Thématique	Levier d'amélioration
Habitat verticale et lotissement	350	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri ...
Ensemble de la CCSG	1000	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri ...
Ensemble de la CCSG	12564	Augmenter les tonnes de collecte sélective à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Renforcer la communication indispensable afin d'entretenir le geste de tri sur l'ensemble du territoire ...
Territoire ouest de la CCSG	1511	Optimiser les coûts des emballage légers tout en maintenant les performances en tonnes	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Adapter le service d'entretien des conteneurs et de la propreté aux abords ...

Tableau 34 : Plan d'action 2020

La vente de produits de collecte sélective et de déchèterie

Les dispositifs réglementaires associés aux conditions de reprises des produits dans les marchés de collecte permettent de bénéficier de recettes suivantes :

Produits		Recette 2019	Recette 2020	Recette 2021
PAV	Bouteilles plastiques	12 482,86 €	7 481,55 €	23 441,52 €
	Verre	16 278,13 €	12 624,36 €	12 021,29 €
	Cartonnette et ELA	10 824,99 €	8 029,23 €	8 893,67 €
	Acier	2 259,85 €	2 878,58 €	2 167,15 €
	Aluminium	258,06 €	1 456,02 €	- €
	Papier	11 049,20 €	5 309,32 €	215,04 €
Déchèterie	Ferraille	23 082,49 €	21 011,32 €	54 025,81 €
	Carton		€	
TOTAL		76 235,58 €	58 790,38 €	135 025,96 €

Entre 2020 et 2021, suite à la hausse des tonnages, on remarque une évolution des soutiens de +129%.

Tableau 35 : Recettes liées à la vente de matériaux (collecte sélective et déchèterie)

SYNTHESE

Evolution et perspectives sur l'organisation du service en 2022

- Lutte contre les dépôts sauvages
- Poursuite d'opération compostage
- Lancement du nouveau marché de prestation déchets avec une option C0,5 (collecte tous les 15 jours)
- Travail sur la communication liée l'extension des consignes de tri, avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise et la Communauté de Communes Maconnais Tournugeois.
- Travail autour des nouvelles filières REP, dans le cadre de la loi AGECE du 15 février 2020.
- Mise aux normes pour la défense incendie des déchèteries de Nanton et Malay
- Suivi affiné des tonnages en déchèterie

Bilan de l'année

La collecte des déchets

- 117 kg/hab/an de déchets ménagers résiduels
- 97 kg/hab/an de produits recyclables

Les déchèteries

- 36 028 passages en 2019
- 352 kg/hab/an de déchets déposés (gravats compris)

La prévention des déchets

- 40% des foyers équipés en stop-pub
- 820 composteurs individuels distribués
- 8 composteurs collectifs

Equipements en place

- 59 points d'apport volontaire
- 212 colonnes de tri

Le financement des services

- 80 553.69€ de dépenses d'investissement
- 1 341 618.05€ de dépenses de fonctionnement

La relation avec les usagers

- 754 interventions de maintenance sur les bacs OMr

Les chiffres clés

Figure 24 : Chiffres clés



ANNEXES

Annexe 1 : Liste des délibérations pour le service déchets

Date	Thématique	Intitulé
09/02/2021	Tri des recyclables	Proposition de groupement de commande pour l'achat de conteneurs pour la collecte de déchets ménagers recyclable
30/03/2021	Tri des recyclables	SMET – projet de création d'un centre de tri à Torcy
30/03/2021	Budget	Procédure de surendettement – effacements de dettes
13/04/2021	Prevention	Mise en place de borne pour les masques jetables
13/04/2021	Budget	Budget primitif
13/04/2021	Budget	Compte administratif
13/04/2021	Budget	Affectation de résultat
13/04/2021	Budget	Compte de gestion
10/06/2021	Budget	Fixation des durées d'amortissement reprise de subventions
10/06/2021	Déchèterie	Approbation de la convention avec Printerre pour la collecte des cartouches d'encre dans les déchèteries de la Communauté de Communes
10/06/2021	Redevance incitative	Logiciel de redevance incitative
10/06/2021	Déchèterie	Tarifs 2021 pour les accès en déchèteries des communes hors territoire
10/06/2021	Déchèterie	Aides aux collectivités pour le recrutement saisonnier
10/06/2021	Redevance incitative	Modification du règlement de redevance incitative
10/06/2021	Personnel	Avenant au contrat d'entretien des vêtements de travail
10/06/2021	Déchèterie	Pénalités pour non restitution du badge déchèterie suite à un décès
08/07/2021	Budget	Décision modificative
08/07/2021	Divers	Validation rapport SMET 71 pour l'année 2021
30/09/2021	Budget	Décision modificative - Achat de colonnes pour les points d'apport volontaire
30/09/2021	Budget	Décision modificative - Achat de bacs de rétention pour l'huile végétale
30/09/2021	Budget	Décision modificative pour les intérêts de ligne de trésorerie
30/09/2021	Divers	Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Déchets
30/09/2021	Déchèterie	Vente de bennes hors service
30/09/2021	Budget	Procédures d'effacement de dettes
04/11/2021	Redevance incitative	Tarification de la redevance incitative
04/11/2021	Déchèterie	Vente d'une 3ème benne de déchèterie
04/11/2021	Budget	Procédure de surendettement
16/12/2021	Budget	Décision modificative
16/12/2021	Redevance incitative	Budget : augmentation tarifs Redevance Incitative en 2022
16/12/2021	Déchèterie	Modification du Règlement de fonctionnement des déchetteries pour ajouter une benne pneu à Malay

- Décision 1-2021 : Déchets : Avenants CITEO : le Président a signé 2 avenants 2021 avec la Société CITEO concernant les contrats pour l'Action et la Performance (CAP 2022) et les papiers graphiques.
- Décision 10-2021 : Déchets : renouvellement de la ligne de trésorerie de 400 000 €, pour 2022, auprès de la Caisse d'Epargne.

Annexe 2 : Liste des points d'apports volontaires du territoire

Communes	Emplacements PAV	Nbr PAV Emballages	Nbr PAV Verre	Nbr PAV papier	GPS LATITUDE	GPS LONGITUDE
BEAUMONT-SUR-GROSNE	Bourg - sortie dir.Laives	2	1	1	46°39'57.03"N	4°51'52.22"E
BISSY SOUS UXELLES	Lagune	1	1	1	46°34'5.49"N	4°43'33.73"E
BOYER	rue du Jus	3	1	0	46°36'8.82"N	4°53'50.40"E
	Montée église	2	2	1	46°35'29.81"N	4°52'53.13"E
	Venièrè	2	1	1	46°35'56.91"N	4°54'5.14"E
BRESSE-SUR-GROSNE	Bourg - dir.St Forgeuil	2	2	0	46°35'41.24"N	4°44'4.26"E
	Saint Forgeuil	1	1	1	46°35'42.05"N	4°42'31.47"E
CHAMPAGNY-SOUS-UXELLES	Bourg - dir.Chapaize (en face église)	2	1	1	46°34'43.49"N	4°44'37.79"E
CHAPAIZE	Route de Bessuge	2	2	1	46°33'30.83"N	4°43'40.28"E
LA CHAPELLE DE BRAGNY	Bourg derrière mairie	2	1	1	46°37'56.04"N	4°46'1.00"E
CORMATIN	Saint Roch	2	2	1	46°32'38.16"N	4°41'21.06"E
	Route principale	1	1	1	46°32'51.86"N	4°41'7.17"E
	Château	0	1	0	46°32'31.92"N	4°41'12.39"E
CURTIL SOUS BURNAND	Mairie-Ecole	1	1	1	46°34'48.48"N	4°38'12.15"E
ETRIGNY	Bourg	3	1	1	46°35'25.10"N	4°47'59.66"E
	Tallant	1	1	0	46°36'17.34"N	4°48'11.63"E
	Balleure	1	1	1	46°34'51.26"N	4°47'35.13"E
GIGNY SUR SAONE	Lampagny	1	1	1	46°38'40.49"N	4°56'14.49"E
	Halte nautique	1	1	0	46°39'14.84"N	4°57'9.38"E
	Château d'eau / Cimetière	1	1	1	46°39'18.51"N	4°56'27.22"E
JUGY	Place du Prainet	2	1	1	46°36'29.69"N	4°52'1.77"E
	Le bourg	2	1	0	46°36'11.63"N	4°51'51.96"E
	Hameau du Chêne	1	1	1	46°37'7.81"N	4°52'25.10"E
LAIVES	Rue du Bois de laives	3	1	1	46°39'3.70"N	4°51'7.33"E
	Les Lacs-camping	1	1	1	46°40'18.70"N	4°49'48.70"E
	Grande Ronde	3	1	1	46°38'44.44"N	4°50'17.40"E
LALHEUE	Bourg	2	1	1	46°38'58.71"N	4°47'36.11"E
	Buisson-Roncin	1	1	0	46°39'23.23"N	4°47'1.84"E
MALAY	Decheterie	3	2	2	46°33'37.13"N	4°40'55.13"E
MANCEY	Dulphey	2	1	1	46°34'30.04"N	4°50'41.64"E
	Cave coopérative	1	1	1	46°34'18.90"N	4°50'49.67"E
	Charmes	1	1	1	46°33'36.36"N	4°51'37.97"E
MONTCEAUX-RAGNY	Bourg / Route de Ruffey	1	1	1	46°37'8.04"N	4°50'44.13"E
NANTON	Cimetière	2	1	1	46°37'15.17"N	4°48'41.26"E
	Route de Corlay	1	1	1	46°36'22.70"N	4°49'8.83"E
	Déchetterie	3	2	2	46°38'40.68"N	4°48'54.28"E
	Rue de vaches - Vincelles	1	1	0	46°37'53.19"N	4°49'7.73"E
SAINT AMBREUIL	Ateliers Municipaux	2	1	1	46°41'45.86"N	4°51'37.75"E
	Place Malherbe	2	1	1	46°41'26.05"N	4°51'43.42"E
	La ferté	1	1	1	46°40'19.36"N	4°48'51.92"E
SAINT-CYR	Mairie-Ecole	3	1	1	46°40'37.93"N	4°53'16.82"E
	Nully	2	1	1	46°40'10.20"N	4°53'9.66"E
SAVIGNY SUR GROSNE	Le bourg	2	2	2	46°34'35.29"N	4°40'7.21"E
	Camping de Messeugne	0	1	1	46°34'16.49"N	4°39'46.45"E
SENNECEY LE GRAND	Rue Pagenel	3	1	0	46°38'36.78"N	4°52'2.71"E
	Rue du Poirier Vert / Rue du Lavoir	2	1	1	46°39'2.01"N	4°52'4.79"E
	Rue des Mûriers	1	1	0	46°38'18.47"N	4°51'38.32"E
	Ateliers Municipaux	2	1	1	46°38'25.97"N	4°52'24.03"E
	Station Epuration	1	1	0	46°38'55.69"N	4°52'34.36"E
	Place de la Palette	3	2	1	46°38'13.64"N	4°52'4.58"E
	Sens /Rue de la Baronnie	1	1	1	46°37'39.63"N	4°52'30.36"E
	Déchetterie	6	2	3	46°38'31.44"N	4°52'39.05"E
	Rue des vieilles vignes	1	1	1	46°38'11.99"N	4°52'33.56"E
	ZAC	1	1	1	46°37'59.37"N	4°52'30.70"E
VERS	Résidence Saint Julien	1	1	1	46°38'29.27"N	4°52'3.42"E
	Bourg	2	1	1	46°34'49.75"N	4°51'24.64"E
	TOTAL	97	65	50	212	

Annexe 3 : Distance entre chaque commune et les déchèteries

Distance de la déchèterie en kilomètre			
COMMUNES	Déchèterie		
	Nanton	Malay	Sennecey le Grand
BEAUMONT SUR GROSNE	5,9	20,8	3,5
BISSY SOUS UXELLES	13,7	4,4	20,1
BOYER	12,1	18,9	7,2
BRESSE SUR GROSNE	12,1	5,2	16,3
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	11,6	5,6	15,3
CHAPAIZE	14,6	7,3	18
CORMATIN	18,9	4	25,3
CURTIL SOUS BURNAND	21,4	9,1	26,7
ETRIGNY	7,3	12,1	10,8
GIGNY SUR SAONE	12,4	27,2	6,4
JUGY	10,1	17,9	6
LA CHAPELLE DE BRAGNY	4,9	10,6	11,3
LAIVES	3,1	18	3,4
LALHEUE	1,6	13,4	8
MALAY	16,6	1,7	23
MANCEY	10,8	13,6	10,8
MONTCEAUX RAGNY	4,9	16,8	5,2
NANTON	3,8	13,2	7,4
SAINT AMBREUIL	9,8	21,6	7,3
SAINT CYR	8,9	23,8	4,6
SAVIGNY SUR GROSNE	16,8	4,5	23,2
SENNECEY LE GRAND	5,2	20,1	1,2
VERS	12,3	16,1	8,2

Annexe n°4 : Liste des déchets acceptés en déchèterie

Déchèterie			
Déchets	Malay	Nanton	Sennecey le Grand
Bois	X	X	X
Gravats	X	X	X
Déchets verts	X	X	X
Déchets non recyclables	X	X	X
Ferraille	X	X	X
DEEE	X	X	X
Déchets d'ameublement			X
DASRI		X	X
Déchets dangereux	X	X	X
Piles	X	X	X
Lampes/néons	X	X	X
Capsule Nespresso	X	X	X
Radiographies	X	X	X
Ressourcerie			X
Textiles	X	X	X
Pneus			X

Annexe 5 : Adhésion Eco-organisme

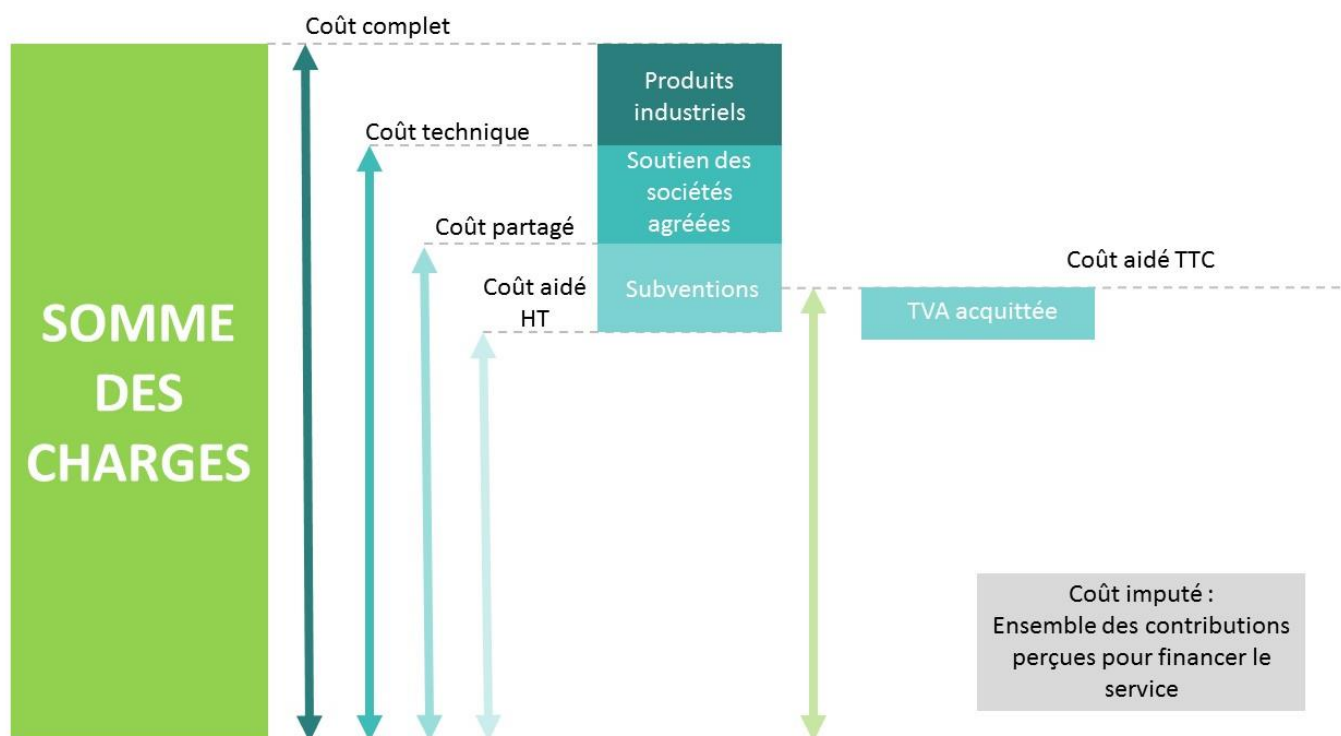
Agrément	Début	Barème
Agrément Eco TLC (textile, linge, chaussure)	01/01/2020	
Agrément CITEO	01/01/2018	Barème F
Agrément Ecosystème pour les DEEE	15/11/2009	
Agrément Eco mobilier pour les meubles	01/01/2019	
Agrément DASTRI	16/01/2014	
Agrément Récylum pour les DEEE	14/09/2009	
Agrément ECO DDS pour les DD	01/01/2019	

Annexe n°6: détail des tonnages par flux et par déchèterie

Type de flux	Decheterie de Malay	Decheterie de Nanton	Decheterie de Sennecey le Grand	Total des trois déchèteries par flux	Population desservie	kg/hab
Déchets verts	161,460	407,900	607,570	1176,93	13688	85,98
Déchets de bois	183,240	193,560	221,460	598,26		43,71
Métaux ferreux	67,520	76,440	127,700	271,66		19,85
Métaux non ferreux				0,00		0,00
Pneus			17,500	17,50		1,28
Cartons	54,110	51,460	139,120	244,69		17,88
Encombrants ménagers ou divers non incinérables (tout-venant)	247,980	283,980	598,440	1130,40		82,58
Gravats	220,960	341,270	468,750	1030,98		75,32
Huiles végétales	0,400	0,800	0,000	1,20		0,09
Huiles minérales	1,890	2,340	4,500	8,73		0,64
DEEE	37,660	39,364	64,769	141,79		10,36
Batteries		0,000	0,000	0,00		0,00
Piles	1,330	0,750	1,045	3,13		0,23
Cartouches encre/Capsules	0,964	1,469	2,469	4,90		0,36
Ressorcerie	0,000	0,000	20,691	20,69		1,51
DEA (mobilier)	0,000	0,000	150,840	150,84		11,02
Colles/Peintures	3,368	6,201	6,201	15,77		1,15
Aérosol	0,093	0,141	0,055	0,29		0,02
Produits DDS liquides/Solides	0,509	1,348	0,847	2,70		0,20
Phytosanitaires	0,300	0,355	0,179	0,83		0,06
Filtres à huile	0,057	0,082	0,888	1,03		0,08
Acide	0,027	0,016	0,016	0,06		0,00
Bases	0,019	0,041	0,025	0,09		0,01
Combustibles	0,169	0,013	0,037	0,22		0,02
Produits non identifiés	0,626	0,823	1,464	2,91		0,21
TOTAL	982,68	1408,35	2434,57	4825,60	13688,00	352,54

Annexe 7 : Export matrice

Règle de calcul des coûts synthétiques par flux



- Coût complet = Le coût complet est égal à la somme des charges.
- Coût technique = Le coût technique est égal au coût complet moins la somme des produits industriels.
- Coût partagé = Le coût partagé est égal au coût technique moins la somme des soutiens.
- Coût aidé hors taxes = Le coût aidé HT est égal au coût partagé moins la somme des aides.
- Coût fiscal = Le coût fiscal correspond à la ligne « Montant de la TVA acquittée ».
- Coût aidé toutes taxes comprises = Le coût aidé TTC est égal à la somme du coût aidé HT et du coût fiscal.
- Coût imputé = Le coût fiscal est égal à la somme des lignes « Contribution des usagers » et « Contribution des collectivités ».

ADEME-DOBS – Projet SINOE - Règles de calcul des coûts – version du 1.1 du 23/02/10
<https://www.sinoe.org/documents/consult-doc/idDoc/938/idRubrique/10/table-outilsps/desc/table-outilsps/date/table-outilspp/1/count/10>

EXPORT SINOE

GLOSSAIRE

CNEPT : Centre National de la Fonction Public Territoriale. Il s'agit d'un établissement public français à caractère administratif. Il intervient dans la gestion de la fonction publique territoriale et plus particulièrement la formation.

Compost : Produit stable propre à l'enrichissement des sols, issu de la fermentation des résidus organiques.

Compostage : Traitement biologique par aérobie de déchets fermentescibles contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique.

DASRI : Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif, dans les domaines de la médecine humaine ou vétérinaire.

DDS : Déchets diffus spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement

Déchet : Le terme désigne, selon l'article n°1 de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Selon la Directive-Cadre de la Communauté Européenne n°91-156/CEE du 18 mars 1991, "toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire". On peut classer les déchets selon leur origine (déchets municipaux, déchets industriels, déchets agricoles et déchets toxiques en quantités dispersées) ou selon leur nature (déchets organiques, déchets ultimes...).

Déchet ménager : Déchet provenant de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile. Ne sont pas des déchets ménagers :

- Les déchets qui proviennent d'une activité professionnelle, même s'ils sont produits au domicile d'un particulier.
- Les déchets produits par les particuliers hors de leur domicile

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets ménagers et assimilés, ensemble des déchets

Gravats : Les gravats, également désignés inertes, sont une catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments.

OMr : Ordures ménagères résiduelles (Hors collecte sélective et déchèterie)

OMA : Ordures ménagères et assimilées (déchets ménagers et multimatériaux) y compris le verre (hors déchetteries).

PAV : Les Points d'Apport Volontaire, ou PAV, sont des conteneurs publics dans lesquels il est possible de déposer des déchets recyclables dans un esprit de tri sélectif.

Pré-collecte : Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte.

Réemploi : Donner une deuxième vie aux objets.

Refus de tri : Tous les indésirables présents dans les collectes sélectives qui ne sont donc pas récupérés sur la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes de tri.

- Pour les cops plats : tout ce qui n'est pas journaux/magazines, cartonnettes et cartons de petites dimensions.
- Pour les corps creux : tout ce qui n'est pas bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve aluminium et acier, briques alimentaires.

Ressourcerie : Lieu où les objets retrouvent une deuxième vie.

Valorisation énergétique : Mode d'exploitation des déchets permettant la production nette d'énergie et sa valorisation.

Il existe deux types de valorisation produisant de l'énergie :

- Valorisation thermique (production de chaleur et utilisation de cette dernière).
- Valorisation électrique (production de vapeur et utilisation de cette dernière).

Valorisation matière : Utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

LISTE DES FIGURES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Figure 1 : Carte du territoire de la CCESG	2
Tableau 1 : population CCESG.....	3
Tableau 2 : population desservie pour les accès en déchèterie	3
Tableau 3 : Liste de la commission déchets.....	4
Tableau 4 : Nombre de délibération par thématique	4
Figure 3 : vandalisme à Champagny sous Uxelles.....	5
Tableau 5 : Date de prise des compétences.....	6
Tableau 6 : Nombre de bacs OM affecté par taille	7
Figure 4 : Carte des jours de collecte par commune	8
Graphique 1 : Evolution des tonnages OMr depuis 2011	8
Graphique 2 : Evolution des tonnages OMr par mois.....	9
Graphique 3 : Evolution de la composition des OMr suite aux caractérisations	9
Graphique 4 : Part valorisable et non valorisable dans les OMr suite à la caractérisation de 2020.....	9
Figure 5 : Infographie caractérisation sur l'ensemble du territoire du SMET en 2020.....	10
Figure 6 : Infographie caractérisation sur le territoire de la CCESG en 2020.....	10
Tableau 7 : Pourcentage des usagers ne dépassant pas le seuil de facturation.....	11
Graphique 5 : Nombre de levées effectué par usager	11
Figure 7 : dépôt sauvage aux pieds d'un PAV	11
Tableau 8 : Fonctionnement de la collecte sélective.....	12
Graphique 6 : Evolution des tonnages de collecte sélective annuelle.....	13
Figure 8 : Les nouvelles colonnes PMR	13
Graphique 7 : Evolution des tonnages de collecte sélective mensuelle	13
Graphique 8 : Répartition du flux de collecte sélective	14
Figure 9 : Planning de déploiement des extensions de consignes de tri	15
Tableau 9 : Horaires d'ouverture des déchèteries communautaires.....	18
Figure 11 : Panneaux canicule présent sur les 3 sites	18
Graphique 9 : Evolution de la fréquentation en déchèterie.....	19
Tableau 10 Fréquentation par déchèterie et par mois	19
Graphique 10 : répartition des passages en déchèterie en fonction de la distance parcourue	20
Graphique 11 : Evolution des tonnages de déchèterie mensuelle	20
Graphique 12 : Evolution des tonnages sur les trois déchèteries, depuis 2017.....	20
Graphique 13 : Répartition des matériaux collectés en déchèterie	21
Graphique 14 : Répartition des tonnages de déchets dangereux entre le prestataire et l'Eco-organisme par flux	21
Tableau 12 : détail des non-conformités.....	22
Tableau 11 : Evolution des tonnages de DEA	22
Graphique 15 : Valorisation des DEA	22
Tableau 13 : Evolution des tonnages de DEEE	22
Graphique 16 : Evolution des tonnages par flux.....	23
Graphique 17 : Valorisation des DEEE	23
Graphique 18 : Répartition des apports à la ressourcerie.....	24
Tableau 14 : Evolution des tonnages déposés à la ressourcerie	25
Tableau 15 : Evolution des tonnages DASRI	25
Tableau 16 : Evolution des tonnages de piles	25
Figure 12 : Certificat environnementale de collecte des pneus, délivré par ALIAPUR	26
Tableau 17 : Passage des professionnels sur 2020.....	27
Figure 13 : Caisson maritime de la déchèterie de Nanton	27
Graphique 19 : Suivi des gisements collectés	28
Graphique 20 : Evolution de la production de déchets en kg par habitant.....	28
Figure 14: Récapitulatif de la production de déchets sur le territoire	29
Tableau 19 : Comparatif de la production de.....	29
déchets avec la Région BFC	29

Tableau 20 : Tonnages collectées par kilomètre	29
Figure 15 : chiffres 2020 SMET71	30
Tableau 22 : Destination des déchets issues de la collecte sélective	32
Figure 16: carte de la destination des déchets issus de la collecte sélective	33
Figure 17 : Unité CSR de Bourgogne recyclage	33
Tableau 23 : Destination des déchets du territoire, hors déchèterie.....	35
Tableau 24 : Destination des déchets du territoire issus de déchèterie	35
Graphique 21 : Valorisation des déchets.....	36
Figure 18 : Synthèse des flux	37
Tableau 25 : Tableau des kilomètres parcourus, de la consommation de carburant et des rejets de CO2	40
Tableau 26 : Répartition des actions de préventions par thématique sur 2021	41
Figure 19 : Collecte de jouets à l'EEJ en faveur de la ressourcerie de Tournus	42
Figure 20 : Foire aux plantes rares 2021.....	42
Figure 21 : Composteurs du collège et Composteurs collectifs de Mancey	43
Tableau 27 : Compte administratif.....	45
Graphique 22 : Dépenses de fonctionnement.....	46
Graphique 23 : Recettes de fonctionnement	46
Graphique 24 : Dépenses d'investissement.....	47
Graphique 25 : Recettes d'investissement	47
Tableau 28 : répartition des principaux postes de dépenses.....	47
Graphique 26 : répartition des principaux postes de dépenses.....	47
Figure 23 : Répartition des usagers en fonction du volume du bac OMr mis à disposition.....	50
Tableau 29 : Tarifs de la redevance incitative en vigueur.....	50
Tableau 30 : Augmentation de la TGAP à compter de 2021	51
Graphique 27 : Financement de la redevance incitative par type d'usager.....	52
Tableau 31 : Suivi des recouvrements de la redevance incitative	52
Tableau 32 : Liste des marchés en cours.....	53
Tableau 33 : Soutien des Eco-organismes 2020	54
Tableau 34 : Plan d'action 2020	54
Tableau 35 : Recettes liées à la vente de matériaux (collecte sélective et déchèterie).....	55
Figure 24 : Chiffres clés.....	56



2021

Rapport annuel Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**Communauté de Communes
Entre Saône et Grosne**
30 rue des muriers
71240 SENNECEY LE GRAND

03 85 44 78 99
Environnementcc-saonegrosne.fr

Visitez notre site internet :
<https://www.cc-entresaoneetgrosne.fr>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Entre Saône et Grosne

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.



écomobilier

ECO TLC
L'éco-organisme du textile - du linge - de la chaussure

ecosystem

**ECO
DDS**
CO-TRAITER

ALIAPUR
COLLECTE ET RECYCLAGE DE VOS PNEUS

Corepile